



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUINZE**

Le **24 mars à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE,**

dûment convoquée,

s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**

Salle de réunions de la station de traitement,

sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET.**

Date de convocation :

10 mars 2015

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, François VINCENT, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Stéphane COQ, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Jean Christophe CHANABIER, Gérard CHAMINADE, Jean Yves CACOYE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Mme Monique BARNY, MM. Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Bernard GLANDUS, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Daniel LAVALADE, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Pascal AUVERT, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, MM. Laurent BELLY, Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, Bernard ZBORALA, Didier VEYRIER, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, M. Jim TRAN, Mmes Lucienne DUBOIS, Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, Josette BOSSELUT, M. Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Stéphane DELAUTRETTE, Bertrand LIAGRE, Mmes Laure ROBIN, Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Didier MARCELLAUD, Silvio SPANO, Manuel VERGER, Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Gildas RACAPE, Eric PAULHAN, Philippe JARRY, **membres du Comité Syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES.....92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS51

Pouvoirs 1

Secrétaire de séance : M. Gérard CHAMINADE

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS52

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 01/15 :

Objet : Demande de remise gracieuse – Commune de Saint BRICE SUR VIENNE

Vu le courrier en date du 7 janvier 2015 de la commune de Saint BRICE sur VIENNE sollicitant le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE pour lui accorder une remise gracieuse sur la surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau potable de la mairie suite à une fuite sur canalisations après compteur,

Vu le rapport de la commission dégrèvement en date du 26 février 2015 qui expose les différentes données liées à ce dossier,

Monsieur le Président propose qu'une remise gracieuse d'un montant de 188,76 € soit accordée pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2014.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Accorde la remise gracieuse à la commune de Saint BRICE sur VIENNE pour la surconsommation enregistrée au branchement de la mairie, soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 188,76 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2014,*

- *Dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le 24 mars 2015

Le Président,

Maurice LEBOUTET



Siège social :
B.P. 41 - 2. av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0115-DE

Regu le 30/03/2015

Publié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUINZE**

Le **24 mars à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC** Salle de réunions de la station de traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

10 mars 2015

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, François VINCENT, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Stéphane COQ, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Jean Christophe CHANABIER, Gérard CHAMINADE, Jean Yves CACOYE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Mme Monique BARNY, MM. Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Bernard GLANDUS, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Daniel LAVALADE, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Pascal AUVERT, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, MM. Laurent BELLY, Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, Bernard ZBORALA, Didier VEYRIER, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, M. Jim TRAN, Mmes Lucienne DUBOIS, Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, Josette BOSSELUT, M. Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Stéphane DELAUTRETTE, Bertrand LIAGRE, Mmes Laure ROBIN, Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Didier MARCELLAUD, Silvio SPANO, Manuel VERGER, Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Gildas RACAPE, Eric PAULHAN, Philippe JARRY, **membres du Comité Syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES.....92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS51

Pouvoirs 1

Secrétaire de séance : M. Gérard CHAMINADE

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS52

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 02/15 :

Objet : Demande de remise gracieuse – Commune de GLANDON.

Vu le courrier en date du 5 janvier 2015 de la commune de GLANDON sollicitant le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE pour lui accorder une remise gracieuse sur la surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau potable des vestiaires du terrain sportif suite à une fuite sur canalisations après compteur.

Vu le rapport de la commission dégrèvement en date du 26 février 2015 qui expose les différentes données liées à ce dossier,

Monsieur le Président propose qu'une remise gracieuse d'un montant de 109,20 € soit accordée pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2014.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Accorde la remise gracieuse à la commune de GLANDON pour la surconsommation enregistrée au branchement des vestiaires du terrain sportif, soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 109,20 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2014,*
- *Dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le 24 mars 2015
Le Président,

Maurice LEBOUTET



Siège social :

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

PRÉFECTURE

087-258700103-20150324-0215-DE

Regu le 30/03/2015

Publié e :



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUINZE**

Le **24 mars à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE,**

dûment convoquée,

s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**

Salle de réunions de la station de traitement,

sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET.**

Date de convocation :

10 mars 2015

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, François VINCENT, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Stéphane COQ, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Jean Christophe CHANABIER, Gérard CHAMINADE, Jean Yves CACOYE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Mme Monique BARNY, MM. Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Bernard GLANDUS, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Daniel LAVALADE, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Pascal AUVERT, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, MM. Laurent BELLY, Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, Bernard ZBORALA, Didier VEYRIER, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, M. Jim TRAN, Mmes Lucienne DUBOIS, Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, Josette BOSSELUT, M. Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Stéphane DELAUTRETTE, Bertrand LIAGRE, Mmes Laure ROBIN, Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Didier MARCELLAUD, Silvio SPANO, Manuel VERGER, Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Gildas RACAPE, Eric PAULHAN, Philippe JARRY, **membres du Comité Syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES.....92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS51

Pouvoirs 1

Secrétaire de séance : M. Gérard CHAMINADE

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS52

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 03/15 :

Objet : Demande de remise gracieuse – Commune de GORRE.

Vu le courrier en date du 27 août 2014 de la commune de GORRE sollicitant le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE pour lui accorder une remise gracieuse sur la surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau potable de la salle des fêtes suite à une fuite sur canalisations après compteur.

Vu le rapport de la commission dégrèvement en date du 26 février 2015 qui expose les différentes données liées à ce dossier,

Monsieur le Président propose qu'une remise gracieuse d'un montant de 107,12 € soit accordée pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2014.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Accorde la remise gracieuse à la commune de GORRE pour la surconsommation enregistrée au branchement de la salle des fêtes, soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 107,12 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2014,*

- *Dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le 24 mars 2015
Le Président,

Maurice LEBOUTET



Siège social :

B.P. 41 - 2. av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

087-258700103-20150324-0315-DE

Regu le 30/03/2015

Publié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUINZE**

Le **24 mars à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE,**

dûment convoquée,

s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**

Salle de réunions de la station de traitement,

sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET.**

Date de convocation :

10 mars 2015

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, François VINCENT, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Stéphane COQ, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Jean Christophe CHANABIER, Gérard CHAMINADE, Jean Yves CACOYE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Mme Monique BARNY, MM. Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Bernard GLANDUS, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Daniel LAVALADE, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Pascal AUVERT, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, MM. Laurent BELLY, Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, Bernard ZBORALA, Didier VEYRIER, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, M. Jim TRAN, Mmes Lucienne DUBOIS, Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, Josette BOSSELUT, M. Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Stéphane DELAUTRETTE, Bertrand LIAGRE, Mmes Laure ROBIN, Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Didier MARCELLAUD, Silvio SPANO, Manuel VERGER, Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Gildas RACAPE, Eric PAULHAN, Philippe JARRY, **membres du Comité Syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES.....92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS51

Pouvoirs1

Secrétaire de séance : M. Gérard CHAMINADE

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS52

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 04/15 :

Objet : Demande de remise gracieuse – Commune de GORRE.

Vu le courrier en date du 27 août 2014 de la commune de GORRE sollicitant le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE pour lui accorder une remise gracieuse sur la surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau potable du cimetière suite à une fuite sur canalisations après compteur.

Vu le rapport de la commission dégrèvement en date du 26 février 2015 qui expose les différentes données liées à ce dossier,

Monsieur le Président propose qu'une remise gracieuse d'un montant de 214,76 € soit accordée pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2014.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Accorde la remise gracieuse à la commune de GORRE pour la surconsommation enregistrée au branchement du cimetière, soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 214,76 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2014,*

- *Dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le 24 mars 2015
Le Président,



Maurice LEBOUTET

Siège social :

B.P. 47 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

087-258700103-20150324-0415-DE
Regu le 30/03/2015

Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUINZE**

Le **24 mars à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**,
dûment convoquée,
s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**
Salle de réunions de la station de traitement,
sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

10 mars 2015

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, François VINCENT, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Stéphane COQ, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Jean Christophe CHANABIER, Gérard CHAMINADE, Jean Yves CACOYE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Mme Monique BARNY, MM. Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Bernard GLANDUS, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Daniel LAVALADE, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Pascal AUVERT, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, MM. Laurent BELLY, Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, Bernard ZBORALA, Didier VEYRIER, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, M. Jim TRAN, Mmes Lucienne DUBOIS, Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, Josette BOSSELUT, M. Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Stéphane DELAUTRETTE, Bertrand LIAGRE, Mmes Laure ROBIN, Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Didier MARCELLAUD, Silvio SPANO, Manuel VERGER, Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Gildas RACAPE, Eric PAULHAN, Philippe JARRY, **membres du Comité Syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES.....92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS51

Pouvoirs 1

Secrétaire de séance : M. Gérard CHAMINADE

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS52

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 05/15 :

Objet : Demande de remise gracieuse – Commune de PAGEAS.

Vu le courrier en date du 27 août 2014 de la commune de PAGEAS sollicitant le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE pour lui accorder une remise gracieuse sur la surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau potable de la station d'épuration suite à une fuite sur canalisations après compteur.

Vu le rapport de la commission dégrèvement en date du 26 février 2015 qui expose les différentes données liées à ce dossier,

Monsieur le Président propose qu'une remise gracieuse d'un montant de 65,00 € soit accordée pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2014.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Accorde la remise gracieuse à la commune de PAGEAS pour la surconsommation enregistrée au branchement de la station d'épuration, soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 65,00 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2014,*

- *Dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE
Le 24 mars 2015
Le Président,



Maurice LEBOUTET

Siège social :

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 32

AIR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0515-DE
Regu le 30/03/2015

Publié le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUINZE**

Le **24 mars à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre,**

dûment convoquée,

s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC**

Salle de réunions de la station de traitement,

sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET.**

Date de convocation :

10 mars 2015

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, François VINCENT, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Stéphane COQ, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Jean Christophe CHANABIER, Gérard CHAMINADE, Jean Yves CACOYE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Mme Monique BARNY, MM. Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Bernard GLANDUS, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Daniel LAVALADE, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Pascal AUVERT, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, MM. Laurent BELLY, Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, Bernard ZBORALA, Didier VEYRIER, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, M. Jim TRAN, Mmes Lucienne DUBOIS, Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, Josette BOSSELUT, M. Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Stéphane DELAUTRETTE, Bertrand LIAGRE, Mmes Laure ROBIN, Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Didier MARCELLAUD, Silvio SPANO, Manuel VERGER, Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Gildas RACAPE, Eric PAULHAN, Philippe JARRY, **membres du Comité Syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES.....92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS51

Pouvoirs 1

Secrétaire de séance : M. Gérard CHAMINADE

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS52

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 06/15 :

Objet : Avenant n°5 au marché de modernisation et de rénovation de l'usine de traitement de PANAZOL.

Après avoir entendu le rapport du Président sur la nécessité de la mise en place de la procédure de désamiantage et de la prolongation de la période d'observation dans le cadre des travaux de modernisation et de rénovation de l'usine de production d'eau potable de PANAZOL,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché relatif aux travaux de modernisation et de rénovation de l'usine de production d'eau potable de PANAZOL en date du 04/05/2012, accepté le 11/09/2012,

Vu l'avenant n°1 et l'avenant n°2 en date du 08/02/2014 visé en Préfecture le 13/02/2014,

Vu l'avenant n°3 en date du 24/06/2014 visé en Préfecture le 30/06/2014,

Vu l'avenant n°4 en date du 23/09/2014 visé en Préfecture le 10/10/2014,

Vu le décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante ;

Vu le décret n° 2013-594 du 5 juillet 2013 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, certifications des entreprises ;

Siège social :

B.P. 41 - 2, av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 47 07 00 00

087-258700103-20150324-0615-DE

Regu le 30/03/2015



Suite délibération n° 06/15 :

Objet : Avenant n°5 au marché de modernisation et de rénovation de l'usine de traitement de PANAZOL.

Vu l'arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrément, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages.

Considérant que la procédure de désamiantage de l'usine existante conservée prévue dans l'offre de l'entreprise du 4 mai 2012 sur la base d'un diagnostic amiante établi en octobre 2008 doit être modifiée et adaptée à la nouvelle réglementation,

Considérant que dans le cadre de l'avenant n° 4 en date du 23 septembre 2014 qui prévoit la démolition des trois décanteurs existants, les investigations complémentaires de repérage amiante, réalisées début décembre 2014 sur ces ouvrages (n'ayant pu être investigués avant, car en service et fonctionnement) après mise en service de la nouvelle filière de traitement et arrêt de fonctionnement de la partie ancienne de l'usine, révèlent la présence d'amiante sur certains éléments à démolir,

Considérant que ces modifications, non-prévisibles au marché initial et obligatoires pour la partie conservée à réhabiliter et pour les ouvrages à démolir, entraînent une plus-value d'un montant de **35 013.94 € H.T.** et une augmentation du délai de 2 mois,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un avenant,

Après avoir eu lecture du projet d'avenant et en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *Approuve le contenu de l'avenant n°5 au Marché de travaux de modernisation et de rénovation de l'usine de PANAZOL qui sera joint en annexe à la présente délibération*
- *Autorise le Président à signer l'avenant n° 5 et le charge de la mise en application de son contenu.*

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le 24 mars 2015
Le Président,


Maurice LEBOUTET



AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

Publié le :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE





**Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau
potable de Lanaud**

AVENANT N° 5

PIECES

- 1 - Note explicative
- 2 - Décomposition du prix global et forfaitaire
- 3 - Détail estimatif

 HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE <small>Région des Pays de la Loire</small>	<u>Siège Social</u> 23 rue de Paris 16000 Angoulême Tel : 05.45.68.51.00 Fax : 05.45.68.49.92 email : heca@heca.fr		<u>Agence Littoral</u> 25 avenue de la République 17250 Trizay Tel : 05.46.82.23.66 Fax : 05.46.82.23.65 email : heca.17@heca.fr		Visa du maître d'ouvrage le :	
	Affaire N°31358	 opqibi N° 05 04 1807	Indice	Libellé	Etabli par	Vérfié par
		A	Première diffusion	OC		12.02.2015

1358_Ave5_A
Fichier

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH

AVENANT N°5

Titre du marché, objet du présent avenant : Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Lanaud

Date du marché : 11/09/2012, notifié le 05/10/2012

Entre :

La personne morale de droit public ayant passé le marché :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE

2 avenue François Mitterrand – BP 10

87 700 AIXE-SUR-VIENNE

Représentée par son Président, Monsieur Maurice LEBOUTET

et

Le titulaire du marché :

Groupement STEREAU / BVL Architecture

STEREAU est le mandataire solidaire du groupement conjoint

STEREAU – Société par actions simplifiée (S.A.S.)

Cité des Affaires 2 – ZI du Prat

Rue du Général Weygand

CP 3715

56037 VANNES CEDEX

SARL BVL Architecture

54 avenue de la révolution

87 000 LIMOGES

Représenté par Monsieur Pascal HAMON

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - JUSTIFICATION DE L'AVENANT

Désamiantage sur usine existante conservée :

Le marché prévoyait le désamiantage de l'usine existante conservée d'après un diagnostic amiante établi en octobre 2008.

La réglementation sur l'amiante a été modifiée depuis la date de remise des offres de l'entreprise (04/05/2012) :

- Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Arrêté du 8 Avril 2013 : relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante
- Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013 : relatif aux risques d'exposition à l'amiante, certifications des entreprises.
- Arrêté du 14 août 2012 : relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages.

La procédure de désamiantage doit être modifiée et adaptée à la nouvelle réglementation, ce qui entraîne une plus-value au marché initial.

Désamiantage sur la démolition des ouvrages non conservés :

Le rapport de repérage Amiante, joint au DCE et annexé au marché ne relève aucun matériau en amiante sur les décanteurs à démolir.

L'entreprise n'a donc pas incluse cette prestation dans son offre.

Les ouvrages n'ont pu être investigués lors de l'étude diagnostique avant travaux d'Immodiag (ouvrages pleins et en fonctionnement).

Les ouvrages étant vides et hors service, un diagnostic amiante avant travaux a été réalisé et a montré la présence d'amiante sur certains éléments à démolir.

ARTICLE 2 - DELAI

Le délai prévu au marché est augmenté de 2 mois sur les travaux de la phase n° 2 pour le désamiantage : 1 mois d'instruction du plan de retrait amiante par travaux.

La période d'observation nécessite 2 mois de délais supplémentaires pour réaliser, sur une période stabilisée, les essais préalables à la réception partielle de cette phase.

Les nouveaux délais du marché sont les suivants :

	Phase 1 : Construction de la nouvelle unité de traitement		Phase 2 : Rénovation de l'usine actuelle	
Période de préparation des travaux :	4	Mois	1	Mois
Délai total de construction :	14,5	Mois	11	Mois
Période de mise en service :	2	Mois	1	Mois
Période d'observation :	5	Mois	3	Mois
Délai partiel :	25,5	Mois	16	Mois

Les délais de la période de mise en service et de la période d'observation de la phase 2 ne sont plus des délais minimum imposés, mais des délais maximum. Ils pourront être réduits en fonction de la validation de chaque période.

ARTICLE 3 - MONTANT DE L'AVENANT

Montant de l'avenant :

	Montant du marché initial	Montant de l'avenant n°5	% par rapport au marché initial
Montant € H.T	6 643 000.00	35 013.94	0.53%

Montant de tous les avenants et nouveau montant du marché :

	Montant € H.T
Montant du marché initial	6 643 000.00
Montant de l'avenant n°1	0.00
Montant de l'avenant n°2	185 309.10
Montant de l'avenant n°3	-17 993.17
Montant de l'avenant n°4	452 000.00
Montant de l'avenant n°5	35 013.94
Montant total des avenants	654 329.87
% par rapport au marché initial	9.85%
Nouveau montant	7 297 329.87

ARTICLE 4 – REPARTITION DU MONTANT

La répartition entre les membres du groupement et entre les phases, après avenant n°4 est la suivante :

Entreprises	Phase1 : Construction de la nouvelle unité de traitement	Phase 2 : Rénovation de l'usine actuelle	Total H.T.
Co-traitant 1 STEREAU	5 424 253.97 €	1 818 911.96 €	7 243 165.93 €
Co-traitant 2 BVL	19 150.00 €	0.00 €	19 150.00 €

Pour l'avenant n° 5, la nouvelle répartition entre les membres du groupement et entre les phases est la suivante :

Entreprises	Phase1 : Construction de la nouvelle unité de traitement	Phase 2 : Rénovation de l'usine actuelle	Total H.T.
Co-traitant 1 STEREAU	5 424 253.97 €	1 853 925.90 €	7 278 179.87 €
Co-traitant 2 BVL	19 150.00 €	0.00 €	19 150.00 €

PH

ARTICLE 5 - VARIATION DANS LES PRIX

Sans objet.

ARTICLE 6 - VALIDITE DE L'AVENANT

Toutes les clauses du marché initial, et le cas échéant, des précédents avenants éventuels, restent en vigueur en ce qu'elles n'ont de contraire avec le présent avenant.

A VANNES, le

L'Entrepreneur,

Cité des Affaires 21-21 du Prat
Rue du Général Weygand
C.P. 3715 - 56007 VANNES Cedex
T. 02 97 68 99 11 - Fax 02 97 68 99 11

A AIXE SUR VIENNE, le 27/03/2015

Le Représentant du Maître d'ouvrage,

S.I.A.E.P V.B.G
Le Président

Maurice LÉBOUTET





Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Lanaud

2 - Décomposition du prix global et forfaitaire

	<p><u>Siège Social</u></p> <p>23 rue de Paris 16000 Angoulême</p> <p>Tel : 05.45.68.51.00 - Fax : 05.45.68.49.92 email : heca@heca.fr</p>	<p><u>Agence Littoral</u></p> <p>25 avenue de la République 17250 Trizay</p> <p>Tel : 05.46.82.23.66 - Fax : 05.46.82.23.66 email : heca.17@heca.fr</p>	
---	--	--	---

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH

Traitement Ultra-violet - Déshydratation des boues

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
Nouveau bâtiment traitement de l'eau					
1	Nouvelle installation de CO2				
1	Démontage de l'installation existante		36 661.00		36 661.00
2	Dalle béton extérieure	26 471.00			26 471.00
3	Vaporisateur de CO2 liquide, équipement de détente, skid de cosage		39 049.00		39 049.00
4	Circuit d'injection		7 126.00		7 126.00
5	Autres (à préciser par l'Entreprise)				
2	Pompage d'exhaure				
1	Pompes		29 775.00		29 775.00
2	Canalisations inox		53 008.00		53 008.00
3	Robinetterie (vannes, clapets, joints de démontage)		11 226.00		11 226.00
3	Dégrillage				
1	Dégrilleur mécanique		24 112.00		24 112.00
2	Compacteur de déchets et poubelle		14 638.00		14 638.00
3	Grille de secours		781.00		781.00
4	Vannes murales d'isolement		1 367.00		1 367.00
4	Pré-ozonation				
1	Conduite d'air ozonée				
2	Diffuseurs en fond de bache				
3	Adaptation de l'ozonateur existant				
4	Adaptation du conditionnement d'air existant				
5	Déplacement ou remplacement du destructeur d'ozone				
6	Autres (à préciser par l'Entreprise) - Pré Oxydation		7 224.00		7 224.00
5	Pré-reminéralisation				
1	Poreux d'injection du CO2		586.00		586.00
2	Autres (à préciser par l'Entreprise)				
6	Clarification 1er étage				
1	Vannes murales		6 661.00		6 661.00
2	Agitateurs		33 777.00		33 777.00
3	Blocs lamellaires		42 270.00		42 270.00
4	Goulotte de reprise		29 189.00		29 189.00

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH

	Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
		Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
5	Dispositif de reprise des boues			115 389.00		115 389.00
6	Autres (à préciser par l'Entreprise) - Tuyauterie			20 696.00		20 696.00
7	Inter-oxydation			10 153.00		10 153.00
8	Inter-reminéralisation			9 489.00		9 489.00
9	Clarification 2 eme étage avec CAP					
1	Vannes murales			9 762.00		9 762.00
2	Agitateurs			44 125.00		44 125.00
3	Blocs lamellaires			42 270.00		42 270.00
4	Goulottes de reprise			29 189.00		29 189.00
5	Dispositif de reprise des boues			139 784.00		139 784.00
6	Autres (à préciser par l'Entreprise) - Tuyauterie			19 720.00		19 720.00
10	Autres postes de traitement (à préciser par l'Entreprise)					
11	Réactifs liquides					
1	Adaptation du dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif existant n°1 (Nom à préciser)					
2	Adaptation du dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif existant n°2 (Nom à préciser)			20 305.00		20 305.00
3	Adaptation du dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif existant n°3 (Nom à préciser)					
4	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif n°1 (Nom à préciser) - FECL3			43 832.00		43 832.00
5	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif n°2 (Nom à préciser) - Soude			16 791.00		16 791.00
6	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif n°3 (Nom à préciser)					
7	Autres réactifs (à préciser par l'Entreprise)					
8	Dispositif de sécurité (douche, signalétique)			1 269.00		1 269.00
12	Réactifs solides (pulvérulents, granulés)					
1	Adaptation ou remplacement de la préparation de lait de chaux existante, et conduites de distribution			24 503.00		24 503.00
2	Adaptation de la préparation de CAP existante et conduites de distribution			3 905.00		3 905.00
3	Dispositif de stockage, préparation, dosage et distribution du réactif 1 (Nom à préciser)			29 482.00		29 482.00
4	Dispositif de stockage, préparation, dosage et distribution du réactif 2 (Nom à préciser)			45 296.00		45 296.00
5	Dispositif de stockage, préparation, dosage et distribution du réactif 3 (Nom à préciser)					
6	Autres réactifs (à préciser par l'Entreprise)					

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
7	Dispositif de sécurité				2 441.00
13	Manutention				7 810.00
14	Serrurerie - Métallerie				56 620.00
15	Chauffage, ventilation, déshumidification locaux traitement de l'eau				
1	Chauffage			82 100.00	82 100.00
2	Ventilation			2 245.00	2 245.00
3	Déshumidification			41 391.00	41 391.00
16	Raccordements électriques				
1	Raccordement des câbles électriques sur les équipements			5 467.00	5 467.00
2	Câbles et chemins de câble			82 588.00	82 588.00
3	Câbles et fourreaux enterrés			3 905.00	3 905.00
17	Équipements électriques				
1	Armoire électrique - Nouveau bâtiment			87 078.00	87 078.00
2	Coffrets de commande locale			5 955.00	5 955.00
3	Électricité Bâtiment (Pc, Eclairage, ...)			22 160.00	22 160.00
4	Automate et programmation			51 154.00	51 154.00
Ave3	4 bis	Remplacement automate		7 084.53	7 084.53
	5	Instrumentation File eau		133 644.00	133 644.00
Ave3	5 bis	Suppressions analyseur de pesticides		-60 000.00	-60 000.00
Ave3	5 ter	Matériel de mesure en secours		13 657.75	13 657.75
Ave3	5 quater	Pièces de rechange		-13 657.75	-13 657.75
Ave3	6	Suppression du second GE		-75 266.00	-75 266.00
18	Conduites de liaison entre ouvrages File eau				
1	Conduite d'arrivée des eaux brutes			14 546.00	14 546.00
2	Conduite de recirculation ou d'extraction des boues			23 722.00	23 722.00
3	Trop-plein, vidange d'ouvrages			29 677.00	29 677.00
4	Autres (à préciser par l'Entreprise)			17 181.00	17 181.00
Ave3	5	Réseaux enterrés vers logement fonction		20 001.60	20 001.60
Ave3	6	Renouvellement de la conduite EP vers la Vienne		46 262.10	46 262.10
19	Filtres à sable supplémentaires et bache eau filtrée				
1	Système de régulation des filtres			1 660.00	1 660.00
2	Vannes murales			3 807.00	3 807.00
3	Vannes sortie filtres			6 884.00	6 884.00
4	Réseau d'air comprimé pour vannes pneumatiques			3 514.00	3 514.00
5	Conduites sortie filtres			24 991.00	24 991.00

	Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
		Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
6	Collecteurs d'aspiration et de refoulement pompes de lavage			19 134.00		19 134.00
7	Collecteurs d'air de lavage			22 062.00		22 062.00
8	Plancher crépiné, lame déversante	22 123.00		7 810.00		29 933.00
9	Matériau filtrant			12 661.00		12 661.00
10	Génie-civil des filtres	27 115.00				27 115.00
11	Génie-civil de la bâche eau filtrée	33 864.00				33 864.00
12	Autres (à préciser par l'Entreprise)					
20	Génie-civil du bâtiment					
1	Terrassement	54 231.00				54 231.00
2	Fondations spéciales	83 860.00				83 860.00
3	Rader	74 647.00				74 647.00
4	Voie	336 724.00				336 724.00
5	Dalles et passerelles	94 715.00				94 715.00
6	Poutres, poutres	45 958.00				45 958.00
7	Etanchéité toiture	50 856.00				50 856.00
8	Peintures enduits	19 550.00				19 550.00
9	Bardage	20 191.00				20 191.00
Ave2	9 bis Bardage composite sur ame aluminium	69 529.55				69 529.55
Ave3	9 ter Protection sous façs bardage	4 465.11				4 465.11
10	Menuiseries	21 150.00				21 150.00
Ave3	10 bis Fenêtres supplémentaires	10 374.56				10 374.56
11	Plomberie					
12	Carrelage faïence					
13	Faux plafond, doublage, isolation					
	Sous total nouveau bâtiment traitement de l'eau	997 854.22		1 680 529.23		2 678 383.45

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
Réaménagement filière eau existante					
21	Démontage et évacuation des équipements non conservés				
Ave5	1	Désamiantage usine conservée	13 165.34		13 165.34
Ave5	2	Désamiantage ouvrages démolis	21 848.60		21 848.60
22	Aménagement des filtres à sable ouverts				
	1	Démontage des équipements		4 588.00	4 588.00
	2	Système de régulation des filtres	9 677.00	3 222.00	12 899.00
	3	Traversées de paroi			
	4	Vannes murales			
	5	Vannes sortie filtres		18 646.00	18 646.00
	6	Réseau d'air comprimé pour vannes pneumatiques		3 514.00	3 514.00
	7	Conduites sortie filtres		113 338.00	113 338.00
	8	Collecteurs d'aspiration et de refoulement pompes de lavage		35 729.00	35 729.00
	9	Pompes de lavage		10 738.00	10 738.00
	10	Collecteurs d'air de lavage		35 241.00	35 241.00
	11	Suppresseurs d'air de lavage		17 865.00	17 865.00
Ave3	12	Caillebotis sur cantiveaux		9 417.21	9 417.21
23	Pompage de reprise intermédiaire				
	1	Pompes		10 736.00	10 736.00
	2	Canalisations inox		48 811.00	48 811.00
	3	Robinetterie (vannes, clapets, joints de démontage)		6 150.00	6 150.00
24	Traitement UV				
24 bis	Changement du réacteur UV Trojan				
				19 649.72	19 649.72
25	Prise d'eau brute de secours - Pompage de secours				
				41 001.00	41 001.00
26	Suppression Aménagement des décanteurs existants 100 m3/h				
27	Suppression Aménagement du décanteur existant 400 m3/h				
28	Construction nouvelle bache au sol de 2 000 m3				
	1	Installation et repli du chantier, études	36 617.53		36 617.53
	2	Terrassement et démolition	121 756.40		121 756.40
	3	Génie-civil	405 780.36		405 780.36
	4	Divers	23 422.71		24 105.71
29	Manutention				
				1 269.00	1 269.00

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
30 Serrurerie - Métaillerie					
31 Chauffage, ventilation locaux tertiaires					
1 Chauffage			1 269.00		1 269.00
2 Ventilation			16 889.00		16 889.00
3 Deshumidification			5 857.00		5 857.00
32 Chauffage, ventilation, deshumidification locaux traitement de l'eau					
1 Chauffage					
2 Ventilation					
3 Deshumidification					
33 Raccordements électriques					
1 Raccordement des cables électriques sur les équipements				96.00	96.00
2 Cables et chemins de cable				3 222.00	3 222.00
3 Cables et fourreaux enterrés				976.00	976.00
34 Equipements électriques					
1 Adaptation des armoires électriques existantes au nouveau process			12 686.00		12 686.00
2 Coffres de commande locale					
3 Electricité Bâtiment (Pc, Eclairage, ...)			13 472.00		13 472.00
4 Automate et programmation			2 245.00		2 245.00
5 Instrumentation File eau				97 621.00	97 621.00
35 Supervision, télégestion					
1 Adaptation Télégestion / supervision existante			3 612.00		3 612.00
2 Equipements informatiques supplémentaires			3 710.00		3 710.00
3 Logiciels et programmation			13 667.00		13 667.00
4 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
36 Conduites de liaison entre ouvrages File eau					
1 Conduite de refoulement vers stockages, conduites inter-réservoirs				57 890.00	57 890.00
2 Conduite d'aspiration des pompes de reprise				84 150.00	84 150.00
3 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
37 Rénovation et agrandissement des bâtiments tertiaires					
1 Plancher	13 558.00				13 558.00
2 Murs	13 558.00				13 558.00
3 Dalles	6 779.00				6 779.00
4 Poteaux, poutres		676.00			676.00
5 Etanchéité toiture		16 676.00			16 676.00

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH

	Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
		Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
	6		12 797.00			12 797.00
	7		4 745.00			4 745.00
Ave2	7 bis		46 250.00			46 250.00
	8		20 391.00			20 391.00
	9					
	10		23 600.00			23 600.00
	11		31 004.00			31 004.00
	12				18 646.00	18 646.00
38	Rénovation du bâtiment hors bâtiment tertiaire, local pompage et local transfo					
	1		40 512.00			40 512.00
	2		6 779.00			6 779.00
	3		678.00			678.00
	4		6 779.00			6 779.00
	5		678.00			678.00
	6		678.00			678.00
	7		71 720.00			71 720.00
	8		77 883.00			77 883.00
	9		4 745.00			4 745.00
	10		120 718.00			120 718.00
	11		76 193.00			76 193.00
	12					
	Sous total réaménagement filière eau existante	43 672.00	1 188 074.94	518 982.72	366 810.21	2 115 439.87

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
Filière boues					
39	Adaptation de la bache eau traitée en bache eau sale ou construction d'une nouvelle bache				
	1	Rénovation et adaptation du génie-civil, ou nouveau génie-civil	5 811.00		5 811.00
	2	Chambre à vannes	968.00		968.00
	3	Pompes		3 124.00	3 124.00
	4	Canalisations inox et robinetterie		15 034.00	15 034.00
	5	Dispositif de brassage		3 710.00	3 710.00
	6	Autres (à préciser par l'Entreprise)			
40	Epaississeur hersé ou flottateur		116 126.00	52 227.00	168 353.00
Ave3	1	Suppression du préleveur échantillon en sortie de l'épaississeur		-3 132.00	-3 132.00
41	Stockage des boues épaissies / flottées				
	1	Génie-civil	19 451.00		19 451.00
	2	Pompes		28 310.00	28 310.00
	3	Canalisations inox et robinetterie		2 831.00	2 831.00
	4	Dispositif de brassage			
	5	Autres (à préciser par l'Entreprise)			
42	Bache d'homogénéisation des boues				
	1	Génie-civil	27 115.00		27 115.00
	2	Pompes		1 464.00	1 464.00
	3	Canalisations inox et robinetterie		6 053.00	6 053.00
	4	Dispositif de brassage			
	5	Autres (à préciser par l'Entreprise)			
43	Réactifs liquides				
	1	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif 1 (Nom à préciser)		21 184.00	21 184.00
	2	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif 2 (Nom à préciser)			
	3	Dispositif de stockage, dosage et distribution du réactif 3 (Nom à préciser)			
	4	Autres réactifs (à préciser par l'Entreprise)		46 908.00	46 908.00
	5	Dispositif de sécurité (douche, signalétique)		1 660.00	1 660.00
44	Déshydratation				
	1	Nouvelle unité de déshydratation		354 073.00	354 073.00
	2	Pompes d'alimentation		1 464.00	1 464.00
	3	Transfert des boues déshydratées		17 474.00	17 474.00
	4	Autres (à préciser par l'Entreprise)			

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
45 Chaulage			26 798.00		26 798.00
46 Stockage des boues					
1 Dispositif d'alimentation et de répartition des boues en benne			26 017.00		26 017.00
2 Bennes de stockage			37 487.00		37 487.00
3 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
47 Autres postes de traitement (à préciser par l'Entreprise)					
48 Poste toutes eaux					
49 Conduites de liaison entre ouvrages					
1 Conduites d'aménée des eaux sales dans le bache eau sale			9 274.00		9 274.00
2 Conduite de refoulement vers épaisseur			22 648.00		22 648.00
3 Liaison épaisseur - déshydratation			976.00		976.00
4 Conduite de rejet dans la Vienne avec enrachement					
5 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
50 Génie-civil du bâtiment					
1 Terrassement	2 712.00				2 712.00
2 Fondations spéciales	27 115.00				27 115.00
3 Radier	38 335.00				38 335.00
4 Voie	87 717.00				87 717.00
5 Dalles et passerelles	16 269.00				16 269.00
6 Poteaux, poutres	3 037.00				3 037.00
7 Etanchéité toiture	5 877.00				5 877.00
8 Peintures enduits	9 490.00				9 490.00
9 Bardage					
Ave2 9 bis Bardage composite sur ame aluminium	69 529.55				69 529.55
10 Menuiseries	6 101.00				6 101.00
11 Plomberie					
12 Carrelage faïence					
13 Faux plafond, doublage, isolation	11 836.00				11 836.00
14 Autres (à préciser par l'Entreprise)					
51 Manutention				5 857.00	5 857.00
52 Serrurerie - Métallerie			31 434.00		31 434.00
53 Chauffage, ventilation, déshumidification					
1 Chauffage			488.00		488.00
2 Ventilation			489.00		489.00

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH

Poste		Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
		Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
	3	Deshumidification				
54	Raccordements électriques					
	1	Raccordement des câbles électriques sur les équipements		976.00		976.00
	2	Câbles et chemins de câble		10 738.00		10 738.00
	3	Câbles et fourreaux enterrés		1 171.00		1 171.00
55	Equipements électriques					
	1	Armoire électrique traitement des boues		16 548.00		16 548.00
	2	Coffrets de commande locale		976.00		976.00
	3	Electricité Bâtiment (Pc, Eclairage...)		2 636.00		2 636.00
	4	Automate et programmation		2 636.00		2 636.00
	5	Instrumentation		25 772.00		25 772.00
Sous total filière boues			447 469.55	755 579.00	27 725.00	1 230 793.55

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH

Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total
	Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase	
Postes généraux					
56	Fosse toutes eaux et épandage			14 057.00	14 057.00
57	Pont bascule		22 089.00	22 843.00	44 942.00
58	Air et eau de service			7 712.00	7 712.00
59	Electricité - Moyenne tension				
	1	Transformateur supplémentaire			
	2	Adaptation de l'installation existante		9 274.00	9 274.00
	3	Autres (à préciser par l'Entreprise)			
60	Electricité - Basse tension				
	1	Groupe électrogène supplémentaire		75 266.00	75 266.00
	2	Protection anti-foudre		781.00	781.00
	3	Communication inter-automate et supervision par fibre optique		3 905.00	3 905.00
	4	Eclairage extérieur		6 443.00	6 443.00
	5	Détection et protection incendie		6 443.00	6 443.00
	6	Surveillance et sécurité anti-effraction		5 857.00	5 857.00
	7	Autres (à préciser par l'Entreprise)		8 200.00	8 200.00
61	Engazonnement, aménagement paysager		18 416.00		18 416.00
62	Voirie et réseaux divers				
	1	Cheminement piéton			
	2	Bordures	15 930.00		15 930.00
	3	Voirie lourde	170 691.00		170 691.00
	4	Cantiveaux extérieurs	7 457.00		7 457.00
	5	Réseau pluvial	11 283.00		11 283.00
	6	Autres (à préciser par l'Entreprise)	13 829.00		13 829.00
63	Nouvelle clôture et portails		22 257.00		22 257.00
64	Assurances			46 492.50	61 960.00
65	Etude des ouvrages			15 497.50	
	1	Etude de projet : note de calcul, plans d'ensemble		44 515.00	44 515.00
	2	Etudes architecturales, dépôt du permis de construire et suivi de l'instruction		16 000.00	16 000.00
Ave3	2 bis	Etudes architecturales modification bâtiment		3 150.00	3 150.00
	3	Etudes d'exécution : plans guide, spécification, plans béton	61 377.00	61 612.00	142 989.00
66	Installation de chantier, implantation				

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH

	Poste	Prix total génie civil		Prix total équipements		Prix total	
		Première phase	Seconde phase	Première phase	Seconde phase		
	1	Aménagement des accès au chantier	4 057.25	1 355.75		5 423.00	
	2	Installation et repli du chantier	132 187.50	44 062.50		178 456.00	
	3	Frais afférents au chantier (eau, énergie, téléphone, clôture...)	12 201.75	4 057.25		16 269.00	
	4	Frais de contrôle (bétons, étanchéité, installa. électriques...)	5 084.25	1 694.75	1 464.00	8 243.00	
	5	Sujétions pour continuité de service					
	6	Entretien des voiries d'accès au chantier	2 034.00	678.00		2 712.00	
	7	Remise en état du site	5 592.75	1 854.25		7 457.00	
	8	Autres (à préciser par l'Entreprise)					
67	Suivi de chantier, OPC				105 065.25	35 021.75	140 087.00
68	Mise en route, formation						
	1	Opérations de mise en service			54 105.50	18 035.50	72 142.00
	2	Formation du personnel			3 587.25	1 185.75	4 783.00
	3	Etablissement du dossier de recouvrement provisoire			1 098.00	386.00	1 464.00
	4	Contrôles et essais			24 454.50	8 151.50	32 606.00
69	Période d'observation						
	1	Prestations pendant la période d'observation			43 913.25	14 537.75	58 551.00
	2	Contrôles et essais			24 454.50	8 151.50	32 606.00
	3	Etablissement du dossier de recouvrement définitif			366.00	122.00	468.00
Sous total postes généraux			604 506.50	53 722.50	494 690.75	219 593.25	1 272 713.00
Total Travaux H.T.			1 993 422.27	1 239 797.44	3 449 981.70	614 128.46	7 297 329.87

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH



Modernisation et rénovation de l'usine de production d'eau potable de Lanaud

3 - Annexes

- Détails estimatifs

 <p>HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE <small>Ingénierie - Conseil</small></p>	<p><u>Siège Social</u></p> <p>23 rue de Paris 16000 Angoulême</p> <p>Tel : 05 45 68 51 00 - Fax : 05 45 68 49 92</p> <p>email : heca@heca.fr</p>	<p><u>Agence Littoral</u></p> <p>25 avenue de la République 17250 Trizay</p> <p>Tel : 05 46 82 23 66 - Fax : 05 46 82 23 66</p> <p>email : heca.17@heca.fr</p>	 <p>opqibi N° 06 04 1807</p>
---	---	---	--

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH

Art.	Intitulé	U	Qté	P.U. HT	TOTAL H.T.
	Moins value prevue au marché	ens	-1,00	12 597,86	-12 597,86
	Travaux en PV selon détail ci-dessous				25 763.20
	Travaux preparatoire comprenant :				
	Elaboration plan de retrait et validation selon decret 2012-369	F	1,00	696,00	696,00
	Mise en place d'une unite de décontamination	F	1,00	3 480,00	3 480,00
	Dépose des conduits galerie des filtres comprenant :				
	Confinement rapproché	u	6,00	382,80,00	2 296,80,00
	Dépose et conditionnement	ml	16,00	174,00	2 784,00
	Carottage horizontale et verticale	u	6,00	580,00	3 480,00
	Dépose des éléments extérieurs				
	Conduits EP compris carottage horizontal et conditionnement	ml	13,00	348,00	4 524,00
	Mites en fibro ciment amiantées	u	2,00	139,20	278,40
	Gestions des déchets comprenant :				
	Evacuation et mise en ISDD des EPI et du confinement	ens	1,00	1 392,00	1 392,00
	Evacuation et mise en ISDND des conduits en amiante ciment	ens	1,00	812,00	812,00
	Rapports :				
	Rapport visuel selon art R4412-139 du code du travail	u	2,00	116,00	232,00
	Rapport final sur déroulement des travaux selon art R4412-139 du code du travail	u	1,00	278,40	278,40
	Analyse selon NF ISO16 000-7 et son guide d'application GA X46-033				
	Stratégie déchantillonnage	Forf	1,00	1 394,00	1 394,00
	META point 0	u	1,00	754,00	754,00
	META environnementale sur zone chantier (1 par semaine)	u	1,00	754,00	754,00
	META sur opérateur pour contrôle respect de la VLEP	u	1,00	754,00	754,00
	Analyse sur rejet d'eau MEST (1 par semaine)	u	1,00	232,00	232,00
	META de restitution	u	2,00	812,00	1 624,80
				TOTAL HT	13 165.34
				T.V.A. 20.00%	2 633.07
				TOTAL TTC	15 798.41

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0615-DE
Regu le 30/03/2015

PH



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE QUINZE**

Le **24 mars à 18 heures 30.**

L'assemblée générale du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à **SOLIGNAC** Salle de réunions de la station de traitement, sous la présidence de Monsieur **Maurice LEBOUTET**.

Date de convocation :

10 mars 2015

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, François VINCENT, Maurice LEBOUTET, Christian SANSONNET, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Guy COUVIDAT, Gaston CHASSAIN, Jean Pierre MOREAU, René PARAUD, Stéphane COQ, Pascal THEILLET, Eric ELCHINGER, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Jean Christophe CHANABIER, Gérard CHAMINADE, Jean Yves CACOYE, Fernand LAVIGNE, Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Michel PAILLER, Albert KUNZLI, Francis BOLUDA, David FELIX, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Mme Yvette AUBISSE, MM. Claude GOURINCHAS, Mme Monique BARNY, MM. Marcel BARTOUT, Christian LATOUILLE, Bernard GLANDUS, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Daniel LAVALADE, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Pascal AUVERT, Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, MM. Laurent BELLY, Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

Mme Marie Claude BEYRAND, MM. Jean Pierre SOTTE, Bernard ZBORALA, Didier VEYRIER, Marc JEANNOT, Jacques RIVET, Christian JULIEN, Christian VIGNERIE, Joseph ABSI, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, M. Jim TRAN, Mmes Lucienne DUBOIS, Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, Josette BOSSELUT, M. Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Stéphane DELAUTRETTE, Bertrand LIAGRE, Mmes Laure ROBIN, Sandrine PICAT, MM. Michel SARRE, Franck LETOUX, Julien LAGEAT, Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Boris NADAUD, Didier MARCELLAUD, Silvio SPANO, Manuel VERGER, Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Gildas RACAPE, Eric PAULHAN, Philippe JARRY, **membres du Comité Syndical.**

NOMBRE DE DELEGUES CONVOQUES.....92

NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS48

Pouvoirs1

Secrétaire de séance : M. Gérard CHAMINADE

NOMBRE de DELEGUES VOTANTS49

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Délibération n° 07/15 :

Objet : Débat sur les orientations budgétaires – Année 2015.

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical qu'en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : le débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les établissements publics qui comportent une commune dont la population est au moins égale à 3500 habitants et doit avoir lieu chaque année, dans le bimestre qui précède le vote du Budget Primitif de l'exercice.

Vu la commission des Finances en date du 10 mars 2015,

Vu la présentation du rapport par Monsieur Gaston Chassain, Vice-Président délégué aux finances,

Siège social :
B.P. 41 -2 av. F. Mitterrand
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone :

05 55 70 33 33

PRÉFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE

Regu le 30/03/2015



Suite délibération n° 07/15 :

Objet : Débat sur les orientations budgétaires – Année 2015.

Considérant que le débat a porté sur **trois phases** distinctes :

1° - Une **analyse rétrospective** de la structure financière portant sur une **période de cinq ans** (2010 - 2014),

2° - Une **étude de la gestion de la dette** au **1^{er} janvier 2015**,

3° - Une **étude prospective**, étayée sur l'évolution annuelle des recettes de surtaxe sans augmentation sur le prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2015, visant à déterminer principalement la capacité d'investissement du syndicat **sur la période 2015 – 2017**.

Le Comité syndical, unanime, donne acte à Monsieur le Président de l'organisation et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires, au titre de l'année 2015.

Pour extrait conforme,
Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le 24 mars 2015
Le Président,



Maurice LEBOUTET



AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

Publié le :

SYNTHESE DE L'ETUDE RETROSPECTIVE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Une évolution des charges de fonctionnement courant, supérieure à celles des produits correspondants.
- ✓ Une nette prépondérance des ressources liées à la consommation facturée aux usagers (**92,73 %**)
- ✓ Des dépenses courantes dont :
 - **28 %** sont consacrées aux frais de personnel
 - **72 %** représentent les autres charges qui ont fortement progressé dû au volume d'eau potable acheté à SYTEPOL

 Une baisse relative de certains résultats de l'exploitation.

ENDETTEMENT

- ✓ Poids des intérêts de la dette en diminution : aucun recours à l'emprunt de 2010 à 2014.
- ✓ Encours de la dette en augmentation dû au remboursement de l'aide de l'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne) pour les travaux de mise aux normes de la station de PANAZOL.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- ✓ La marge d'autofinancement courant assure un autofinancement des investissements : **43,63 % en 2013** et **31,74 % en 2014**. Les investissements sont en nette progression.
- ✓ Un fond de roulement qui reste élevé : **2,5 ans** de charges totales de fonctionnement en 2014.

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

IV - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

A - ANALYSE RETROSPECTIVE

PERIODE 2010 - 2014

- 1 - Analyse de la section de fonctionnement.**
- 2 - Analyse de la section d'investissement.**
- 3 - Exécution budgétaire 2014 : état d'avancement des travaux.**
- 4 - Tableau de l'évolution de la structure financière.**

AR PREFECTURE

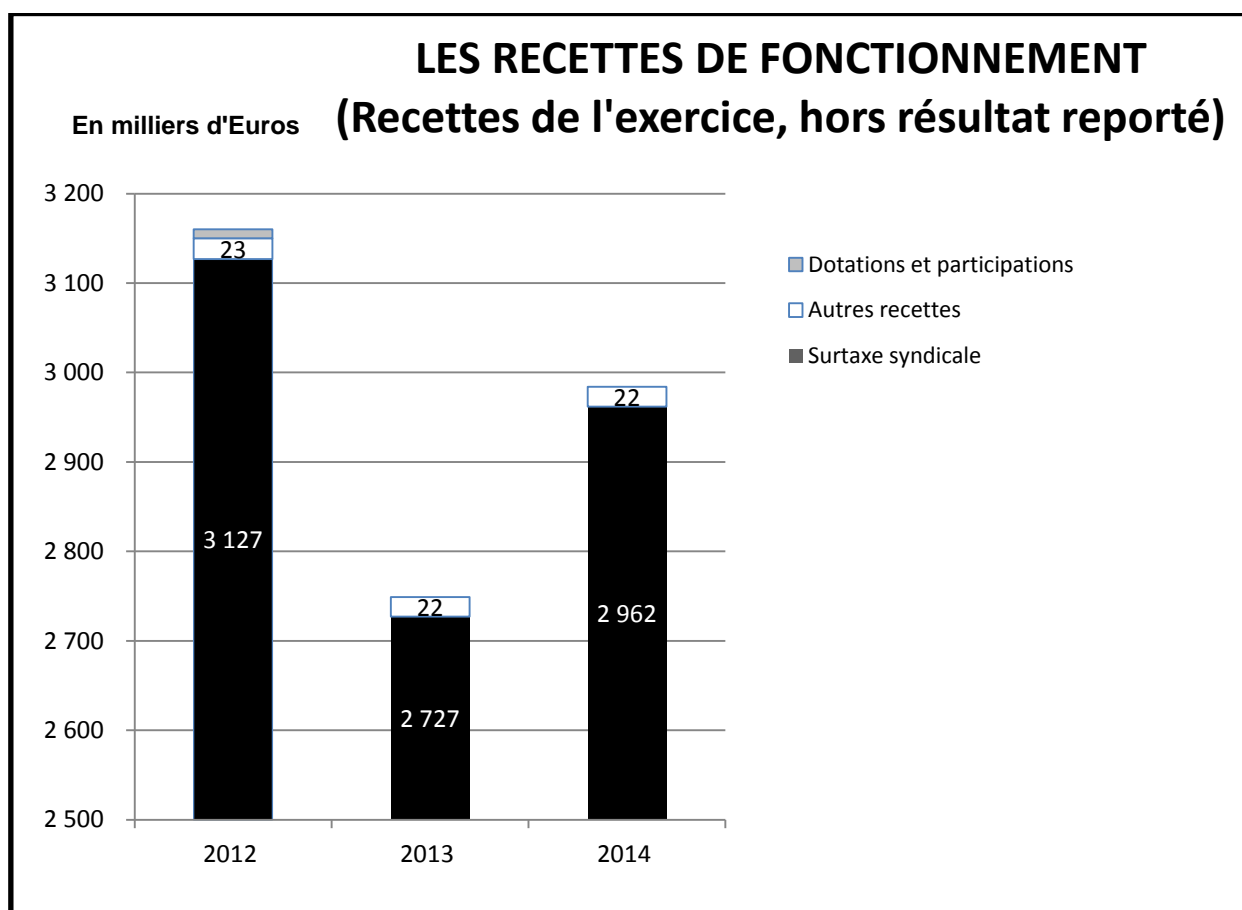
087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

A - ANALYSE RETROSPECTIVE

1 - ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT :

En 2014, le reversement des **produits de surtaxe** par S.A.U.R. au Syndicat (Parties fixes et consommation) a représenté **92,73 % des ressources** de la **section de fonctionnement**. Cette recette représentait 99,20% des ressources de fonctionnement en 2013. Ces taux élevés confirment que les produits de surtaxe représentent la principale ressource financière du Syndicat, établissement public, à vocation unique, intitulée « La production et la distribution d'eau potable ».



En **2014**, le **montant global des recettes de fonctionnement courant** a augmenté de **8,50 %** par rapport à celui de **l'année 2013**, ce pourcentage était de **-12,70 %** en 2013 par rapport à 2012. Le reversement de surtaxe en 2014 correspond aux chiffres enregistrés sur les comptes d'affermage de l'année 2012 et 2013 : le calcul du reversement des produits de surtaxe par SAUR s'effectuant en tenant compte des résultats N-1 et N-2.

Pour information, les modalités de reversement de la surtaxe, indiquées à l'article 1 de l'avenant n°9 au contrat de délégation du service public, sont les suivantes :

Au 1^{er} mars de l'année N :

- 5 % du montant du compte d'affermage de l'année N - 2 au titre de l'année N,
- 30% du montant du compte d'affermage de l'année N - 2 au titre de l'année N - 1.

Au 1^{er} juin de l'année N :

- 5 % du montant du compte d'affermage de l'année N - 2 au titre de l'année N,
- 15 % du montant du compte d'affermage de l'année N - 2 au titre de l'année N - 1.

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

Au 1^{er} septembre de l'année N :

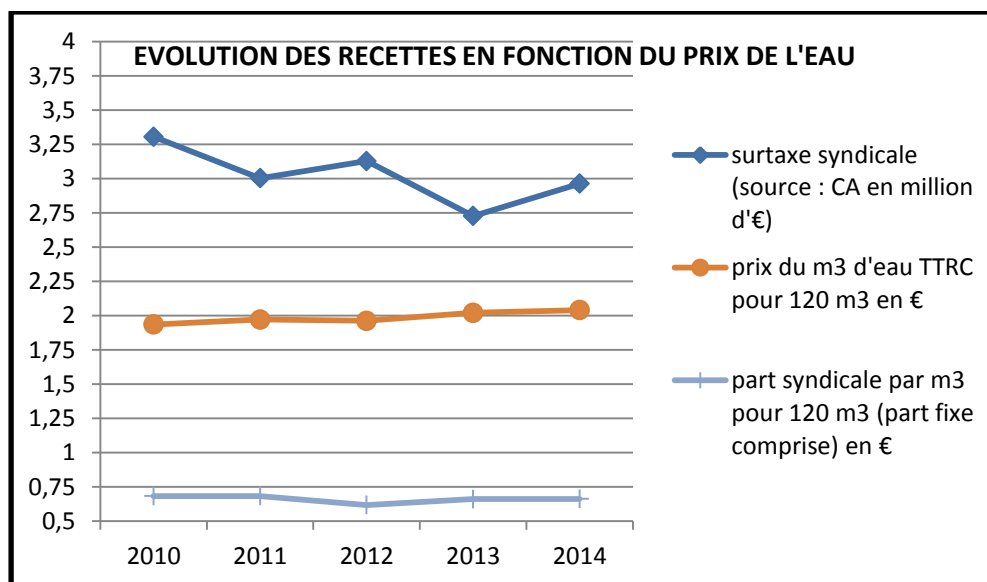
- Solde du compte d'affermage de l'année N - 1,
- 25 % du montant du compte d'affermage de l'année N - 1 au titre de l'année N.

Au 1^{er} décembre de l'année N :

- 15 % du montant du compte d'affermage de l'année N - 1 au titre de l'année N.

Pour rappel, le syndicat avait décidé de maintenir les mêmes tarifs de 2010 pour l'année 2011. Les tarifs votés pour l'année 2012 ont été marqués par une baisse sur la part fixe et sur la part consommation proportionnelle cumulée avec une baisse d'environ 0,42% du volume total facturé aux usagers. Ces derniers éléments expliquent la chute du montant de la surtaxe perçue en 2013.

En 2013, au vu de la baisse de consommation, le syndicat a décidé de baisser la part fixe et d'augmenter la part proportionnelle tout en limitant l'impact sur les petits consommateurs et ce pour maintenir les recettes totales de surtaxe aux alentours des 3 millions d'euros. Suite à ce réajustement, on enregistre en 2014 un encaissement de 2 962 milliers d'euros de produits de surtaxe soit une augmentation de 8,50% par rapport à 2013 malgré la constante baisse du nombre de m³ facturés.



Les autres recettes sont constituées essentiellement des locations de sites à des opérateurs de téléphonie.

Les dotations et participations correspondent à l'encaissement de la participation de la commune de RILHAC LASTOURS suite à son adhésion au syndicat le 16 mai 2012.

B - DEPENSES DE GESTION COURANTE

Les dépenses de gestion courante regroupent l'ensemble des charges courantes de fonctionnement ainsi que les charges de personnel et les indemnités des Elus, à l'exception du remboursement des intérêts de la dette.

Les **dépenses de gestion courante**, en 2014, s'élèvent à **1 073 000 €**, en **hausse de 34.29 %** par rapport à 2013. On observe que les charges courantes de fonctionnement ont augmenté de 47% par rapport à 2013 dû à l'augmentation du volume d'eau potable acheté à SYTEPOL : l'interconnexion avec le réservoir de COGNAC-la-FORET, réalisée en 2013, a permis d'acheter les 900 000 m³ d'eau potable conformément aux termes fixés à la date d'adhésion au syndicat SYTEPOL. L'autre poste qui regroupe l'ensemble des charges du personnel et des élus affiche une

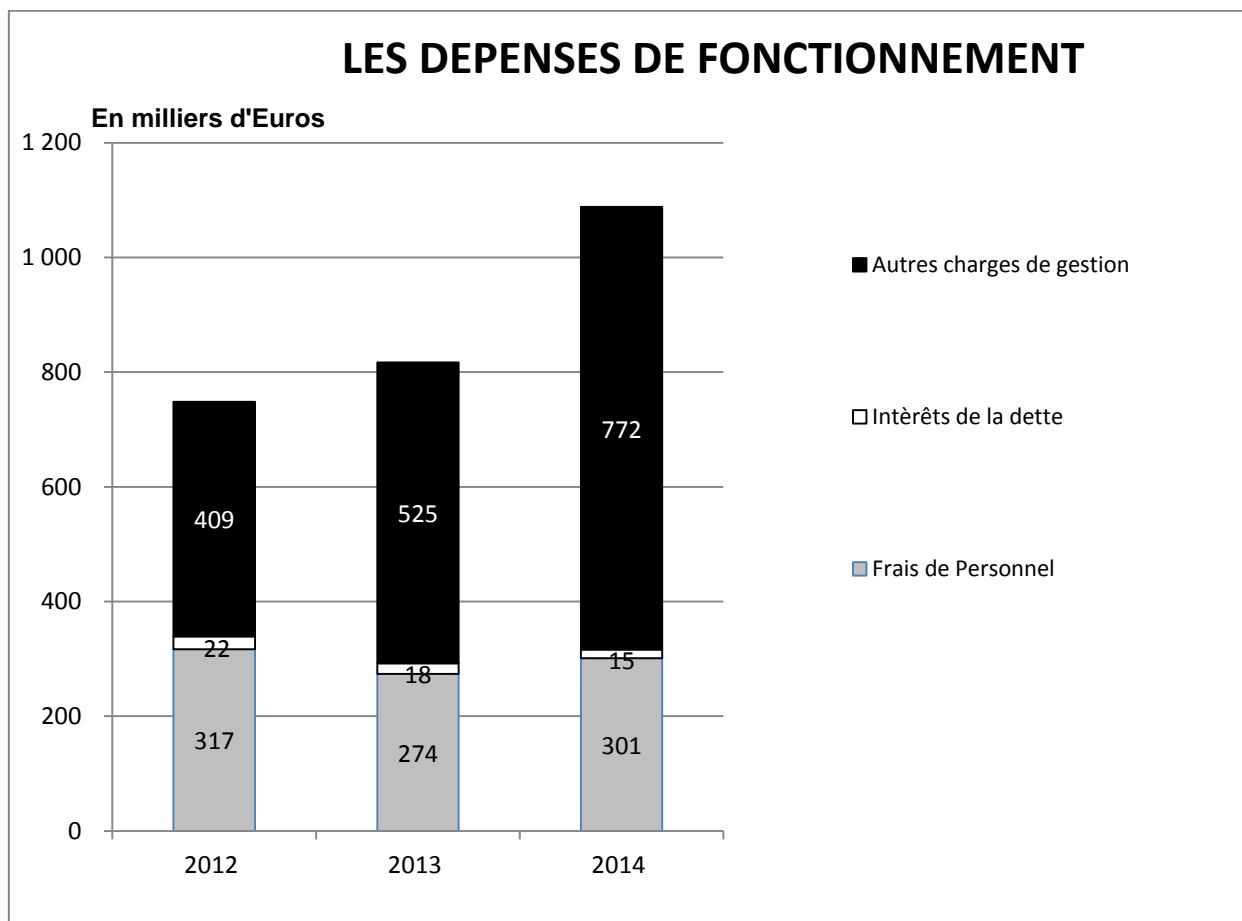
AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

augmentation de 9.8% qui s'explique par une augmentation des effectifs en cours d'année et des échelons de carrières des agents titulaires.

C - CHARGES FINANCIERES NETTES

Les **charges financières nettes**, que représentent les intérêts de la dette diminués des produits financiers éventuels, sont toujours en légère régression sur la période considérée, malgré l'emprunt de 700 000 € réalisé en 2009 et la prise en charge des prêts de la commune de RILHAC LASTOURS, suite à son adhésion.



D - AUTOFINANCEMENT BRUT

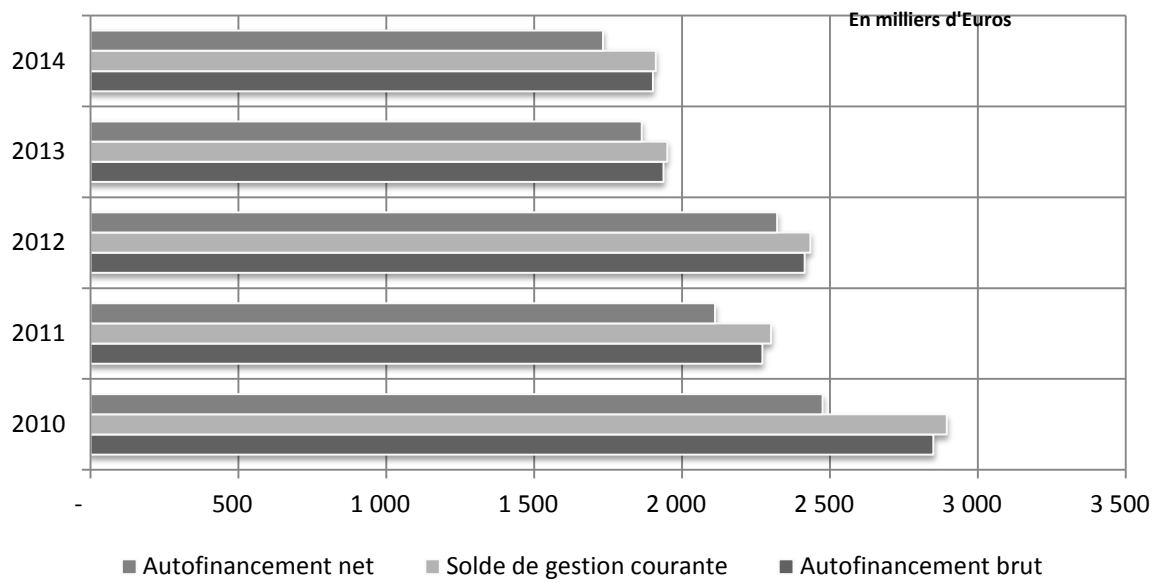
Le résultat brut d'exploitation résulte de la différence entre les principales ressources du syndicat et les dépenses courantes de fonctionnement (hors remboursement de la dette). Il représente la ressource essentielle engendrée par l'exploitation.

En 2014 il continue à baisser et représente 64% des produits de fonctionnement, il est largement supérieur à l'annuité de la dette.

E - AUTOFINANCEMENT NET

Partant du constat qui précède, en enlevant de l'autofinancement brut le montant du remboursement de la dette en capital, on obtient l'autofinancement net. Il fluctue en fonction de la gestion des dépenses par rapport aux recettes de fonctionnement. En 2012, le syndicat a dégagé une épargne nette pour financer la totalité de ses investissements. En 2013, cette épargne a participé à hauteur de 43.63 % dans le financement des investissements et de 31.74% en 2014.

L'AUTOFINANCEMENT



AR PREFECTURE

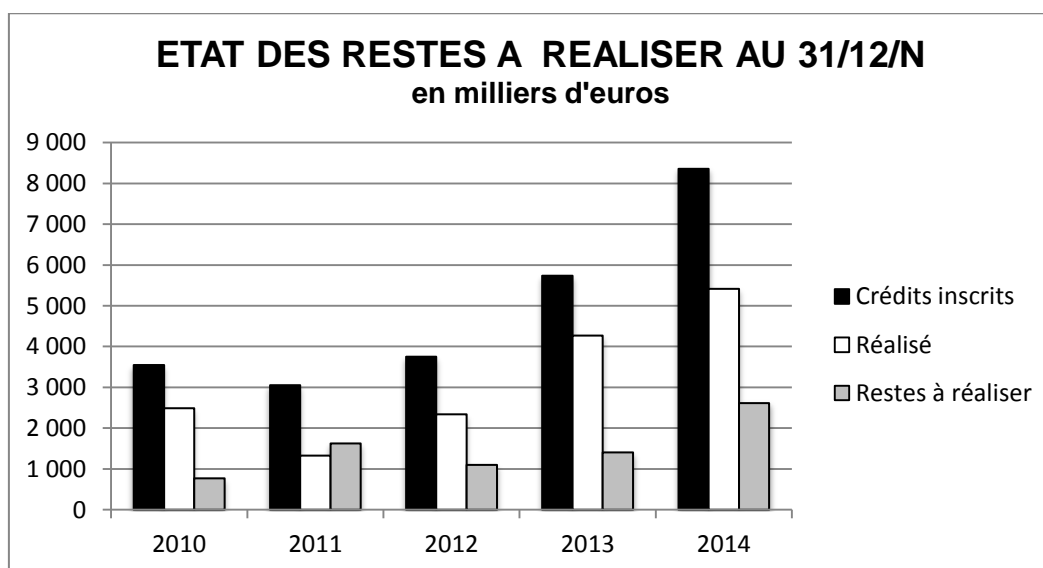
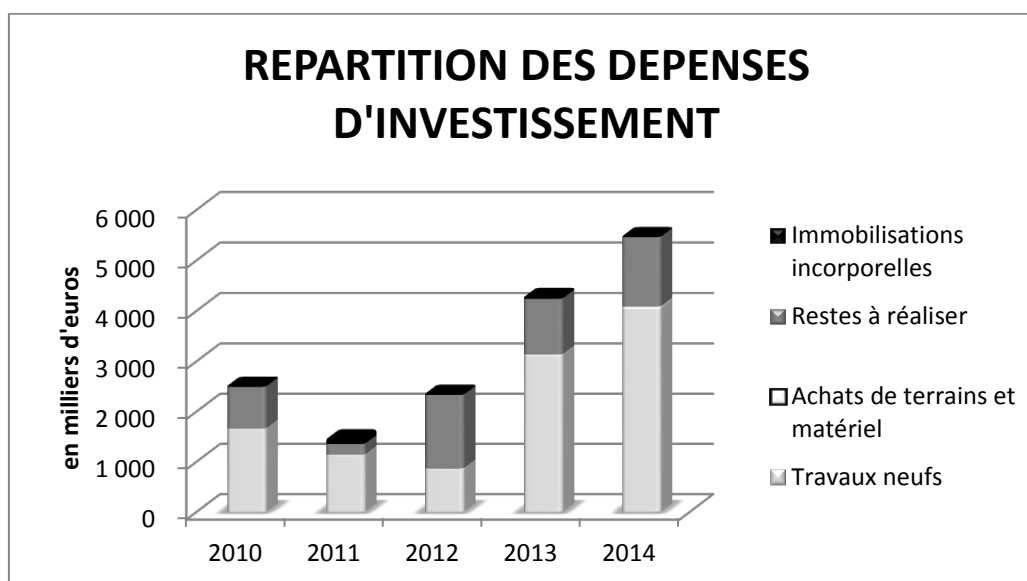
087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

2 - ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES D'EQUIPEMENT

La politique d'investissement menée par le syndicat a culminé en 2014. Après être demeuré stable de 2010 à 2012, cet effort d'investissement a connu un nouveau palier à partir de 2013 dont 57 % des dépenses avaient été consacrées au programme de travaux de mise aux normes de la station de traitement de Lanaud et qui ont représenté 59 % en 2014.

En 2014, les investissements réalisés par le syndicat ont atteint 5,5 millions d'euros soit plus du double de l'année 2010. Pour rappel, sur la période 2010 - 2012 le syndicat, conscient des importantes sommes à régler pour ces futurs travaux de l'usine de Lanaud, a maîtrisé ses dépenses d'investissement en favorisant l'augmentation de son fonds de roulement final et s'était concentré sur tous les restes à réaliser en 2012.



AR PREFECTURE

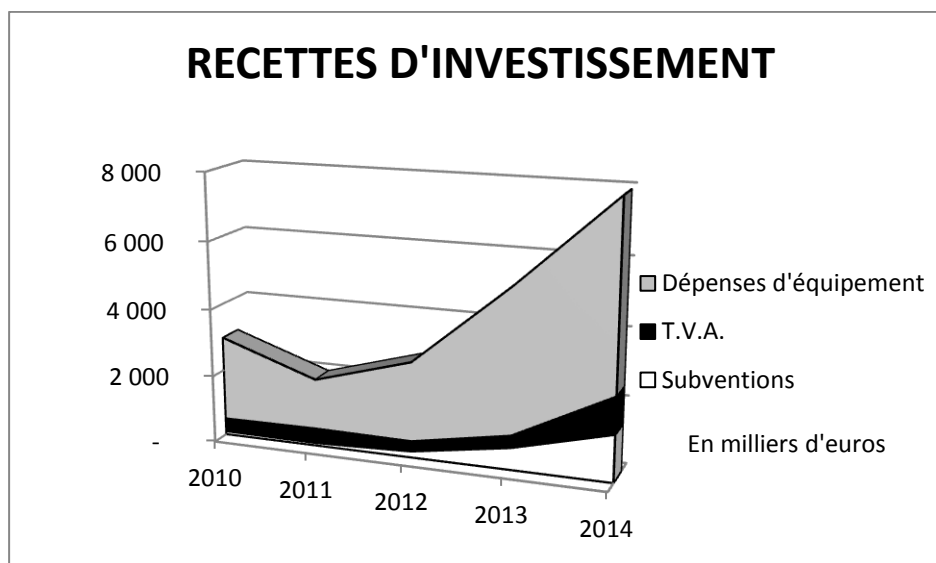
087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

B - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Parmi les **recettes d'investissement**, la T.V.A., reversée par le délégataire, est tributaire du montant des travaux réalisés et des dates de dépôt de demande de remboursement.

A partir de 2012, une légère reprise est observée concernant les subventions d'équipement. Les participations du délégataire pour le renouvellement d'équipement comptent pour 16,57 % du montant de cette recette d'investissement en 2012, pour 3,96 % en 2013 et 25,19 % en 2014.

Sur la période 2010 – 2012, le montant des subventions représente en moyenne 5,6 % des dépenses d'équipement. Ce pourcentage est en nette augmentation à partir de 2013, puisqu'il passe à 15 % puis 25 % en 2014, due pour une grande partie (74,50 % en 2013 et 50,39 % en 2014) aux travaux de rénovation de la station de traitement de Lanaud.



C – BESOIN DE FINANCEMENT

Le financement des investissements n'a pas nécessité de recours à l'emprunt sur la période 2010 - 2012.

Néanmoins, au cours du mois de décembre 2012, le premier acompte de l'avance remboursable, d'un montant de 1 433 080 €, a été versé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne conformément à la convention de l'aide financière aux travaux de la station de Lanaud.

Les résultats de l'exercice 2013 montrent un besoin de financement d' 1 400 000 € qui n'a pas été réalisé puisque le syndicat a disposé du fonds de roulement initial constitué pour affronter plus sereinement le financement des travaux à Lanaud.

D – FONDS DE ROULEMENT

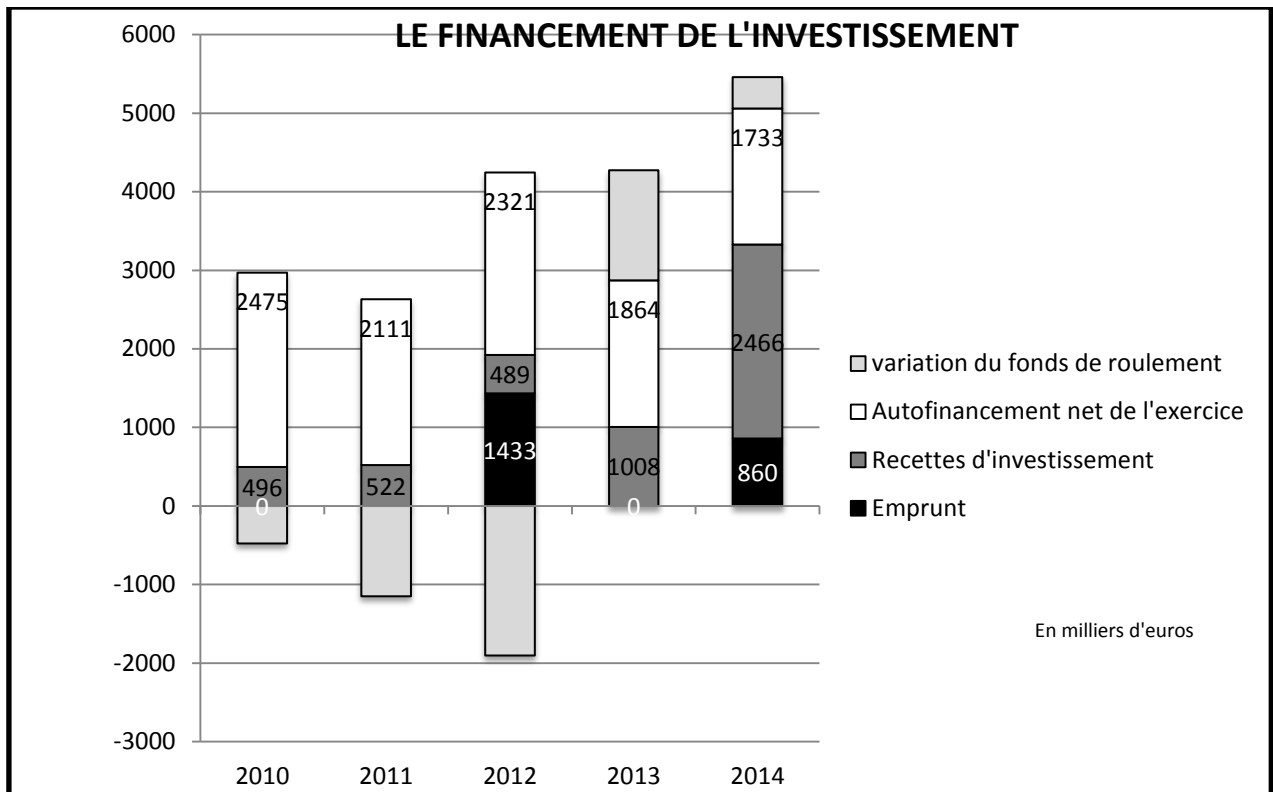
Différence entre le total des ressources et celui des dépenses de l'exercice, la variation annuelle du fonds de roulement représente le résultat comptable des deux sections budgétaires qui figure au compte de gestion. Ce résultat vient accroître ou diminuer le fonds de roulement cumulé des exercices antérieurs.

Il atteint un montant important en fin d'exercice 2012 qui s'explique par le versement anticipé de l'aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

A partir de 2013, il diminue du montant de besoin de financement mais reste élevé : il représente presque 4 ans de charges totales de fonctionnement en 2013. Ce chiffre atteint 2 ans et demi au 31 décembre 2014.

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015



AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
 Regu le 30/03/2015

3 - EXECUTION BUDGETAIRE 2014 : ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET ETUDES

A - DEPENSES D'EQUIPEMENT EN EUROS

Crédits inscrits	Réalisé	Restes à réaliser	Libellé des opérations
14 280,00	8 990,00	5 300,00	Mission de contrôle technique pour mise aux normes station de Lanaud
2 700,00	1 621,20	1 100,00	Mission S.P.S. pour mise aux normes station de Lanaud
16 980,00	10 611,20	6 400,00	s/total Programme TRAVAUX 2011
79 620,00	55 577,93	24 043,00	AMO Reconstruction et mise aux normes usine de Lanaud
79 620,00	55 577,93	24 043,00	s/total Programme TRAVAUX 2012
11 300,00	10 339,74	0.00	Marché à bons de commandes pour travaux divers (2012 - 2013)
110 800,00	108 252,57	0.00	Marché à bons de commandes (extensions,,,) (2012 - 2015)
55 600,00	59 433,37	0.00	Réservoir des Gentes : réhabilitation extérieure et intérieure + by-pass + extension électrique
45 000,00	42 505,22	0,00	Dévoisement du réseau de distribution à St Laurent/Gorre Chez Levreau
900,00	800,04	0,00	Renouvellement canalisation de refoulement et distribution réservoir de Bellevue à St Laurent/Gorre
7 100,00	7 076,40	0,00	commune de CONDAT/VIENNE : maillage du réseau rue du Moulin Neuf
2 700,00	2 676,00	0,00	sondages de sol pour renforcement et sécurisation du secteur de ROYERES
1 082 000,00	1 082 000,00	0,00	Reconstruction et mise aux normes usine de Lanaud
1 315 400,00	1 313 083,34	0.00	s/total Programme TRAVAUX 2013
3 500 000,00	2 000 406,49	1 500 000,00	Modernisation et rénovation de l'usine de Lanaud de PANAZOL
222 472,00		222 472,00	Bois composite – usine de Lanaud – (Avenant n° 2)
23 050,00	23 047,20	0,00	AMO usine de Lanaud – tranche conditionnelle
357 500,00	166 589,01	188 000.00	Marché à bons de commandes (extensions,,,) (2012 - 2015)
170 570,00	162 291,00	0,00	Pont de l'Aixette – commune d'AIXE-SUR-VIENNE + diag. Amiante (351€)
802 700,00	680 761,86	124 000.00	Marché à bons de commandes (Réhabilitation des équipements centre bourg, etc...)
480 000,00	924,00	479 076,00	Compteurs de sectorisation
200 000,00	193 386,36	106.62	ROYERES – SAINT JUST-LE-MARTEL : Lot 1 réservoir
160 570,00	152 350,80	0.00	ROYERES – SAINT JUST-LE-MARTEL : Lot 2 renforcement
127 000,00	124 257,61	0.00	Renouvellement des pompes réservoir des RIEUX + Dépose transformateur
720 502,00	474 361,79	0.00	Substitution de la ressource à ORADOUR-SUR-GLANE dont raccordement électrique Le Petit Loubier
74 265,00		0.00	Restructuration de la prise d'eau en Vienne à l'usine de Lanaud (convention avec VDL non signée à ce jour report au BP 2015)

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

11 000,00	11 946,00	0,00	Chloration gazeuse au réservoir des Gentes à St LAURENT/GORRE
100 000,00		73 494.19	Travaux divers
	1 850,04	0,00	Diagnostic amiante avant travaux à la station de Lanaud
	3 456,00	1 728,00	mission de contrôle par radiographie des soudures station de Lanaud
	3 684,70	0,00	démolition de la digue pour la prise d'eau de secours de la station de Lanaud
	3 332,93	0,00	renouvellement borne de puisage à Feytiat
	4 173,60	0,00	raccordement sur tarif bleu du branchement électrique réservoir de Cognac la Foret
	3 432,00	0,00	réaménagement toiture réservoir le colombier à St Laurent/gorre
	2 235,83	0,00	branchement électrique station Les Rieux de St Yrieix-la-Perche
	7 680,00	0,00	remplacement transformateur station de pompage Les Rieux
	17 292,00	0,00	mise en place de systèmes de télétransmission sur R1, R3 et R5
		13 200,00	variateurs sur les pompes pour by-passer le réservoir des Chevailles
	282,24	0,00	raccordement électrique réservoir Les Guillaumets de Cognac la Forêt
		720,00	inspection des ouvrages en béton armé de la bache eau filtrée à la station de Lanaud
		57 846,19	étanchéité intérieure du réservoir des chevailles à Boisseuil
6 949 629,00	4 037 148,46	2 587 148.81	s/total TRAVAUX NEUFS 2014
8 361 629,00	5 417 013,93	2 617 591,81	TOTAL B.P. 2014 (soit 64,78% des crédits inscrits)

ACHAT DE TERRAIN			
ACHAT DE MATERIEL			
5 000,00	1 536,00	0,00	frais de bornage construction réservoir de ROYERES
	745,85	0,00	frais d'acte notarié et achat de terrain à la Commune DES CARS Surpresseur Les Borderies
45 000,00	40 868,58	1 448.22	Achat de matériel
	3 515,70	0,00	achat de matériel informatique
	1 291,62	0,00	achat ordinateur portable
	442,99	0,00	achat réfrigérateur
	28 436,40	0,00	Achat de 3 logiciels ARCGIS
	2 949,28	0,00	Achat licence bases de données parcellaire du territoire syndical
	1 631,03	0,00	Achat 3 armoires basses et 1 armoire haute
		1 448,22	Achat PC pour service communication
	150,42	0,00	achat téléphone portable
1 164,42	0,00	Achat licence bases de données parcellaire complémentaire du territoire syndical	
1 286,72	0,00	Achat licence bases de données adresse du territoire syndical	

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

B - RECETTES D'EQUIPEMENT EN EUROS

Total Voté	Réalisé	Restes à réaliser	Libellé
15 167,93	15 167.93	0.00	Subvention Loire-Bretagne substitution de la ressource en eau LES CARS
29 507,71	29 507.71	0.00	Subvention Loire-Bretagne substitution ressource RILHAC LASTOURS
1 953,00	1 953.00	0.00	Participation de l'opérateur à l'aménagement chemin d'accès au réservoir des Gentes
590 792,50	590 792.50	0.00	Subvention Loire-Bretagne rénovation et modernisation de l'usine de Lanaud
109 423,48	109 423.48	0.00	Subvention Département rénovation et modernisation de l'usine de Lanaud
14 802,08	0.00	14 802.08	Subvention Loire-Bretagne renouvellement des pompes aux Rieux
25 375,00	13 505.18	11 869.82	Subvention Département renouvellement des pompes aux Rieux
278 953,05	83 685.91	164 112.45	Subvention Loire-Bretagne gestion patrimoniale : lutte contre les fuites
38 750,00	11 625.00	23 774.77	Subvention Département gestion patrimoniale : lutte contre les fuites
249 200,00	86 913.36	71 207.24	Subvention Département interconnexion ORADOUR-sur-GLANE
0.00	52 329.48	86 026.04	Subvention Loire-Bretagne interconnexion ORADOUR-sur-GLANE
49 770,00	44 782.15	0.00	Subvention Département ROYERES – St JUST-le-MARTEL lot 2 : renforcement
161 455,00	0.00	160 974.15	Remboursement par les Carrières ROYERES – St JUST-le-MARTEL lot 1 : réservoir
350 000,00	350 000.00	0.00	Reversement provisions SAUR
1 077 000,00	1 076 355.78	343 075.50	Remboursement de T.V.A. sur travaux
145 750,00	0.00	0.00	Besoin de financement
859 848,00	859 848.00	0.00	2 ^{ème} acompte avance remboursable par l'agence de l'eau Loire-Bretagne
845 072,00	845 072.87	0.00	Affectation du résultat N-1 de la section d'exploitation
4 842 820,00	4 170 962.35	875 842.05	

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

4 – TABLEAU DE L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE

(En milliers d'Euros)

(En milliers d'Euros)	2010	2011	2012	2013	EVOLUTION 2013/2010	2014	EVOLUTION 2014/2013
Recettes de fonctionnement courant	3 371	3 071	3 160	2 749	- 18.45 %	2 984	8.55%
Surtaxe syndicale	3 305	3 002	3 127	2 727	- 17.49 %	2 962	8.62%
Autre recettes - prestations de service	66	69	23	22	- 66.67 %	22	0.00%
Dotations et participations	0	0	10	0		0	
Dépenses de gestion courante	476	770	726	799	67.86 %	1 073	34.29%
Frais de personnel +Elus + Receveur	300	315	317	274	- 8.67 %	301	9.85%
Autres charges	176	455	409	525	198.30 %	772	47.05%
SOLDE DE GESTION COURANTE	2 895	2 301	2 434	1 950	- 32.64 %	1 911	-2.00%
Charges financières nettes	46	30	22	18		15	
Intérêts de la dette	46	30	22	18	- 60.87 %	15	-16.67%
Produits financiers	0	0	0	0		0	
Charges exceptionnelles nettes	0	0	-2	-5		-5	
Charges exceptionnelles	0	86	0	0		0	
Produits exceptionnels	0	86	-2	-5		-5	
AUTOFINANCEMENT BRUT	2 849	2 271	2 414	1 937	- 32.01 %	1 901	-1.86%
<i>Remboursement de la dette</i>	374	160	93	73	- 80.48 %	168	130.14%
AUTOFINANCEMENT NET	2 475	2 111	2 321	1 864	- 24.69 %	1 733	-7.03%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 496	1 486	2 341	4 272	22.20 %	5 460	27.81%
<i>Travaux</i>	2 490	1 337	2 312	4 214		5 417	
<i>Achats terrains et matériel</i>	2	15	18	23		43	
<i>Immobilisations incorporelles</i>	4	134	11	35		0	
Recettes d'investissement	496	522	489	1 008		2 466	
Dotations globales (T.V.A...) hors excédent capitalisé					103.23%		144.64%
Subventions et participations spécifiques	402	445	306	357		1 076	
	94	77	183	651		1 390	
Besoins de financement	-475	-1 147	-469	1 400		1 261	
EMPRUNTS	0	0	1 433	0		860	
Variation du fonds de roulement	475	1 147	1 902	-1 400		-401	
Fonds de roulement initial	921	1 396	2 543	4 445		3 045	
Dont : Résultat d'investissement reporté	-779	-274	1 512	2 261		228	
Affectation aux dépenses d'investis.	1 700	1 670	0	0		845	
Résultat de fonctionnement reporté	0	0	1 031	2 184		1 972	
Fonds de roulement final	1 396	2 543	4 445	3 045		2 644	

CONCLUSION

Au cours de la période étudiée, le syndicat confirme que la section d'exploitation dégage un autofinancement brut nettement supérieur au remboursement de la dette et que la marge d'autofinancement courant est assez conséquente pour assurer un certain autofinancement des investissements. Toutefois, le niveau des ressources de fonctionnement ne suit pas l'évolution des dépenses courantes de fonctionnement.

Par ailleurs, le syndicat a entamé une volonté d'abaisser le montant de reversement de surtaxe pour maintenir le prix de l'eau potable à 2 euros le m³ tout en engageant le programme de rénovation et modernisation de l'usine de traitement de Panazol et le programme de renouvellement du réseau pour améliorer le rendement du réseau.

C'est grâce à la constitution d'un fond de roulement élevé que le syndicat intercommunal a pu améliorer l'autofinancement de ses investissements, voire même d'en augmenter le volume en évitant le recours à l'emprunt de façon systématique.

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

B- GESTION DE LA DETTE

- L'endettement de l'établissement public au 1^{er} janvier 2015.
- L'évolution de la dette

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

B - GESTION DE LA DETTE

L'ENDETTEMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC au 1^{er} janvier 2015 :

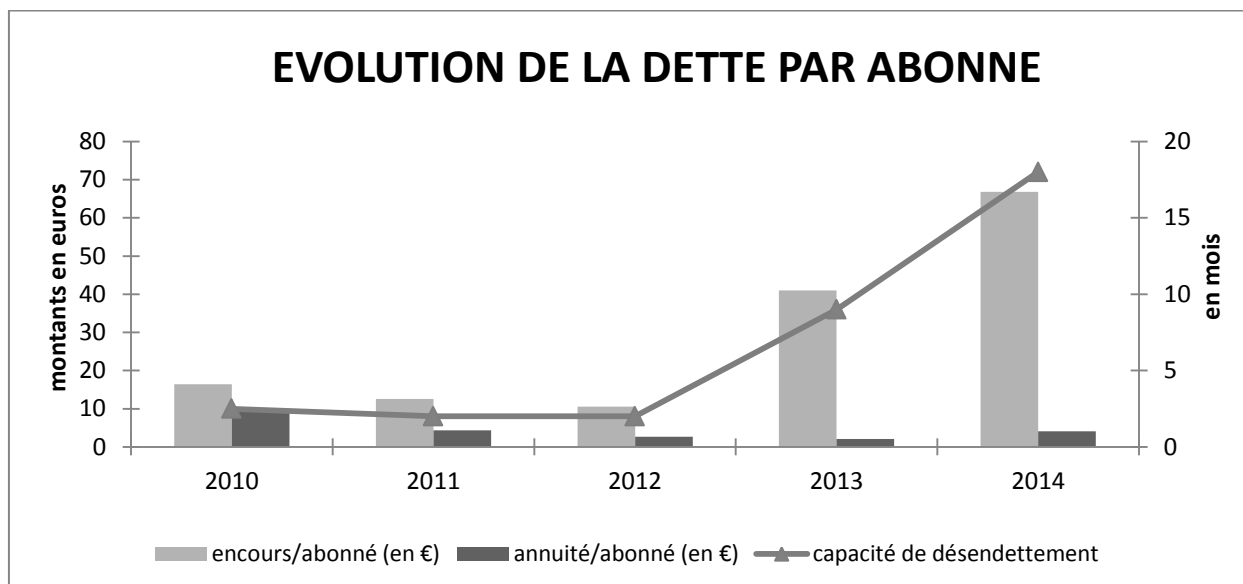
Au **1^{er} janvier 2015**, l'**endettement** du Syndicat, qui s'élève à **2 995 820,40 €** est composé de **3 contrats de prêts**. Ils ont été contractés auprès de plusieurs organismes, représentant chacun en capital emprunté, les pourcentages suivants de l'encours total :

- Caisse d'Epargne : **23,46 %** (1 prêt contracté par VBG en 2009 et 1 prêt contracté par RILHAC LASTOURS en 2008)
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : **76,54 %** (1 avance financière à taux 0)

Il est précisé que **les deux contrats de prêt** sont des contrats à taux fixes. Les taux d'intérêt varient entre 4,24 % et 4,45 %.

En 2014, le taux d'endettement, qui résulte de la part des ressources de fonctionnement dans le remboursement de la dette est de **6,13 %**. Il était de **3,31 %** en 2013.

Au **31 décembre 2014**, la **capacité de désendettement** du Syndicat (Encours de la dette / capacité d'autofinancement de l'exercice) est d'environ **1 an et 6 mois (neuf mois au 31/12/2013)** et représente 66,83 € par abonné 40,95 € au 31/12/2013). Le remboursement de l'annuité de la dette en 2014 a pesé pour 4,09 € (2,04 € au 31/12/2013) par abonné.



AR PREFECTURE

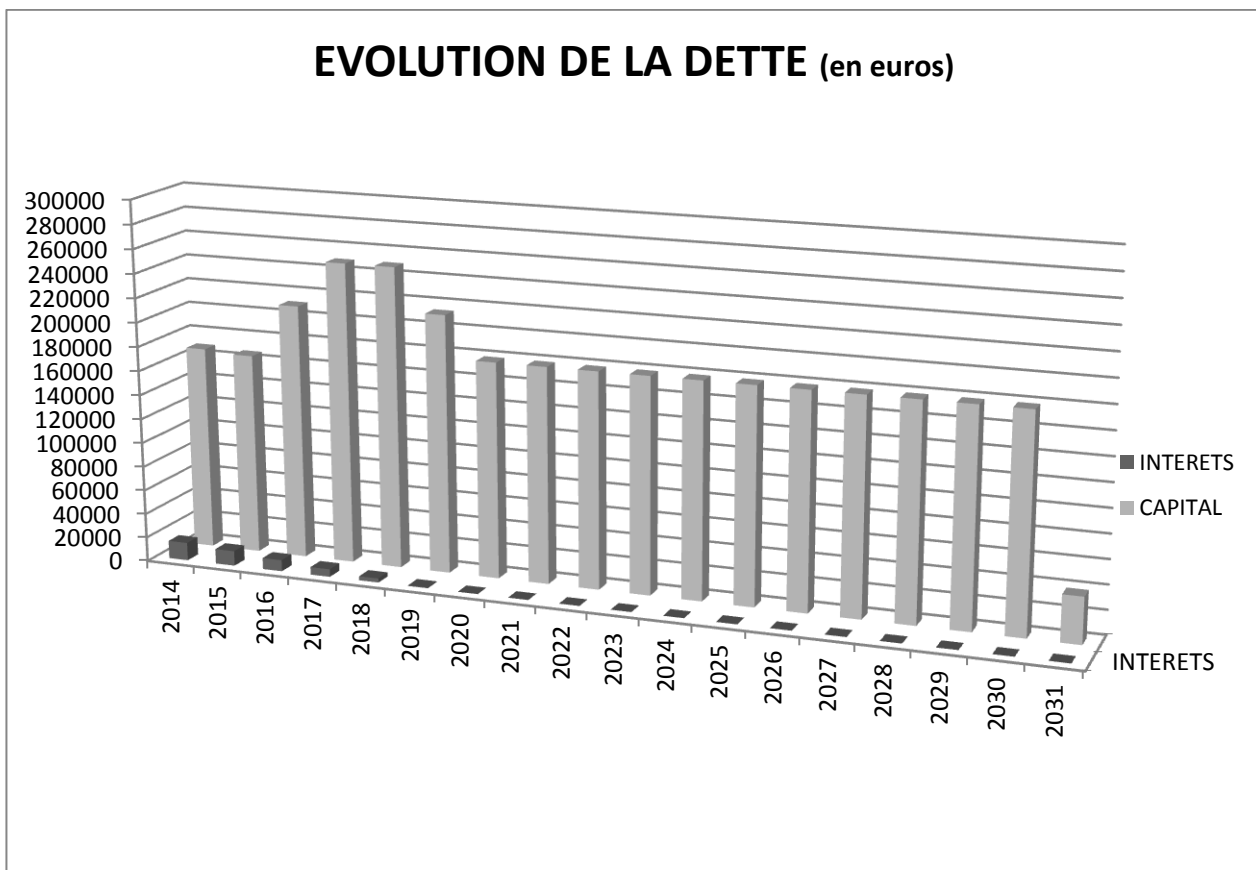
087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

**DUREE RESIDUELLE DE LA DETTE
SANS NOUVEL EMPRUNT, EN EUROS
2014 - 2031**

ANNEES	ANNUITE DE LA DETTE	INTERETS ANNUELS	CAPITAL ANNUEL	VARIATION DES ANNUITES (N / N-1)
2014	183 128,46 €	14 809,10 €	168 319,36 €	+ 91 942,74 €
2015	178 341,54 €	12 332,49 €	166 009,05 €	- 4 786,92 €
2016	219 958,25 €	9 343,55 €	210 614,70 €	+ 41 616,71 €
2017	255 205,72 €	6 353,69 €	248 852,03 €	+ 35 247,47 €
2018	252 237,72 €	3 362,85 €	248 874,87 €	- 2 968,00 €
2019	213 895,35 €	556,50 €	213 895,35 €	- 38 342,37 €
2020	178 338,85 €	0,00 €	178 338,85 €	- 35 556,50 €
2021	178 338,85 €	0,00 €	178 338,85 €	0,00 €
2022	178 338,85 €	0,00 €	178 338,85 €	0,00 €
2023	178 338,85 €	0,00 €	178 338,85 €	0,00 €
2024	178 338,85 €	0,00 €	178 338,85 €	0,00 €
2025	178 338,85 €	0,00 €	178 338,85 €	0,00 €
2026	178 338,85 €	0,00 €	178 338,85 €	0,00 €
2027	178 338,85 €	0,00 €	178 338,85 €	0,00 €
2028	178 338,85 €	0,00 €	178 338,85 €	0,00 €
2029	178 338,85 €	0,00 €	178 338,85 €	0,00 €
2030	178 338,81 €	0,00 €	178 338,81 €	0,00 €
2031	38 215,47 €	0,00 €	38 215,42 €	- 140 123,39 €

L'emprunt contracté en 2009 par le syndicat reste à l'actif ainsi que le contrat de prêt de la commune de RILHAC LASTOURS dont le transfert a pris effet au 1^{er} janvier 2013.

A la fin de l'année 2014, le syndicat a commencé à rembourser l'avance (2 866 160 € au total) sans intérêt à l'agence de l'Eau Loire-Bretagne jusqu'en 2031, il resterait le seul emprunt à rembourser à compter de 2020.



AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

C- ETUDE PROSPECTIVE

- 1 - Evolution des recettes de surtaxe**
- 2 - Investissements projetés en 2015 - 2017**
- 3 - Evolution annuelle de la capacité d'investissement pour la période 2015 - 2017**

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

1 - EVOLUTION DES RECETTES DE SURTAXE (Parties fixes et consommation)

Le syndicat a décidé, le 23 septembre 2014, des tarifs applicables à l'exercice budgétaire 2015 qui se sont soldés par un maintien du prix au mètre cube aux environs de 2,00 € toutes taxes et redevances comprises.

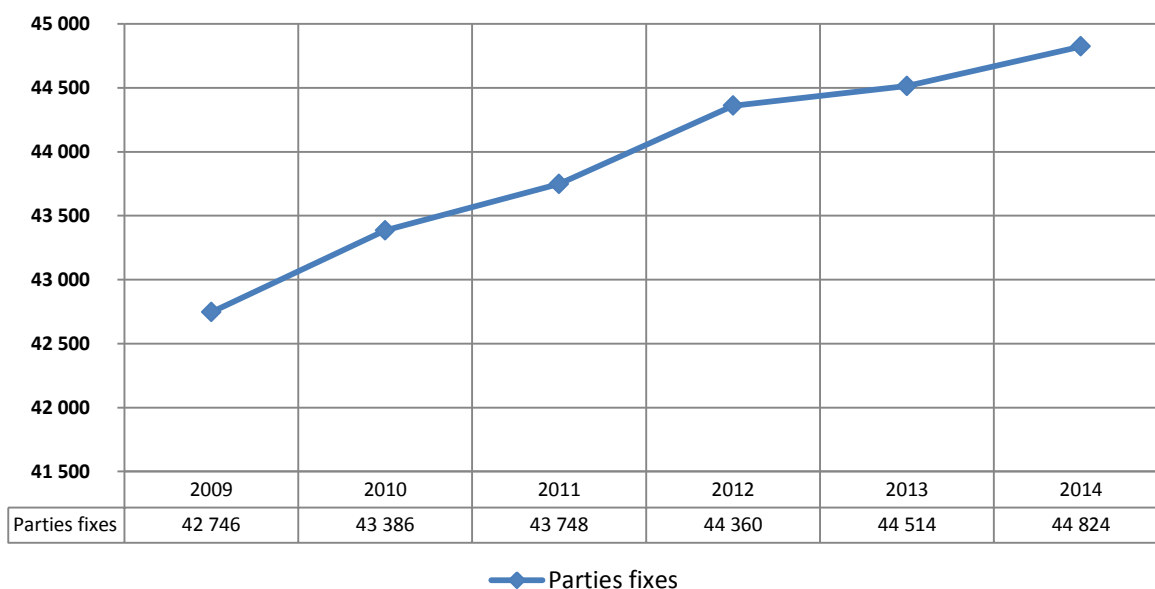
Appellation des produits	2014	2015
PARTIE FIXE	17,00 € / AN / Equivalent - Logement	17,00 € / AN / Equivalent - Logement
CONSUMMATION PROPORTIONNELLE	0,52 € / m ³	0,52 € / m³

Les données recueillies auprès de SAUR pour l'exercice de consommation 2014 ne peuvent pas être considérées comme fiables à 100 % puisque le volume d'eau facturé ne comprend pas toutes les relèves de compteur ni les créances irrécouvrables, au moment de la préparation de cette analyse financière.

Par rapport aux données de l'exercice de consommation 2013, extraites du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, on remarque une baisse de la consommation en 2014 malgré une constante augmentation du nombre d'abonnés : 310 branchements nouveaux. Même si ces chiffres sont provisoires, il est préférable d'en tenir compte dans le calcul du reversement de la surtaxe.

- Parties fixes : **44 824 unités**

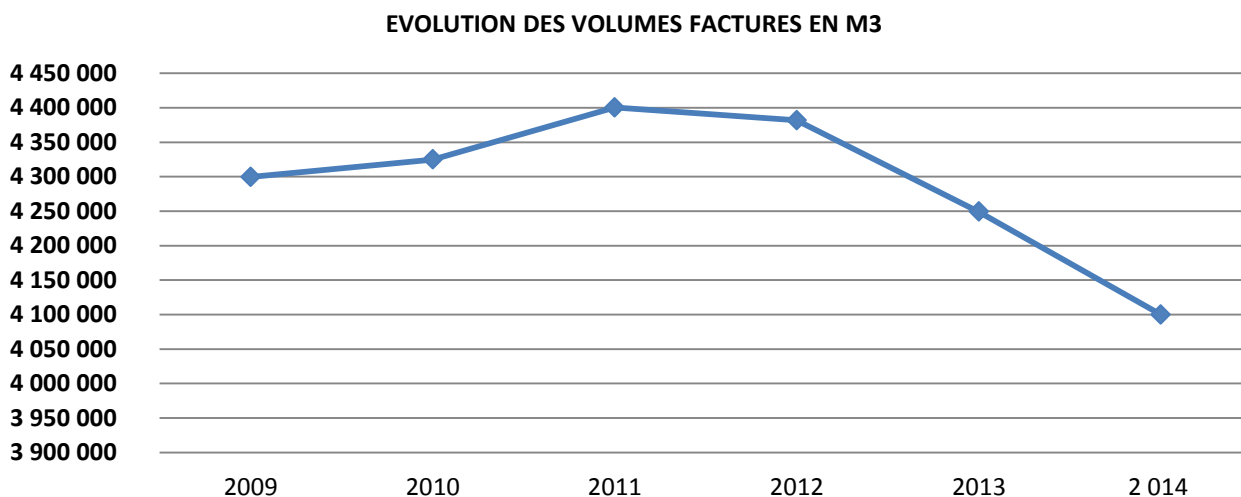
EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES



AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

- Consommation proportionnelle : 4 100 000 mètres cubes



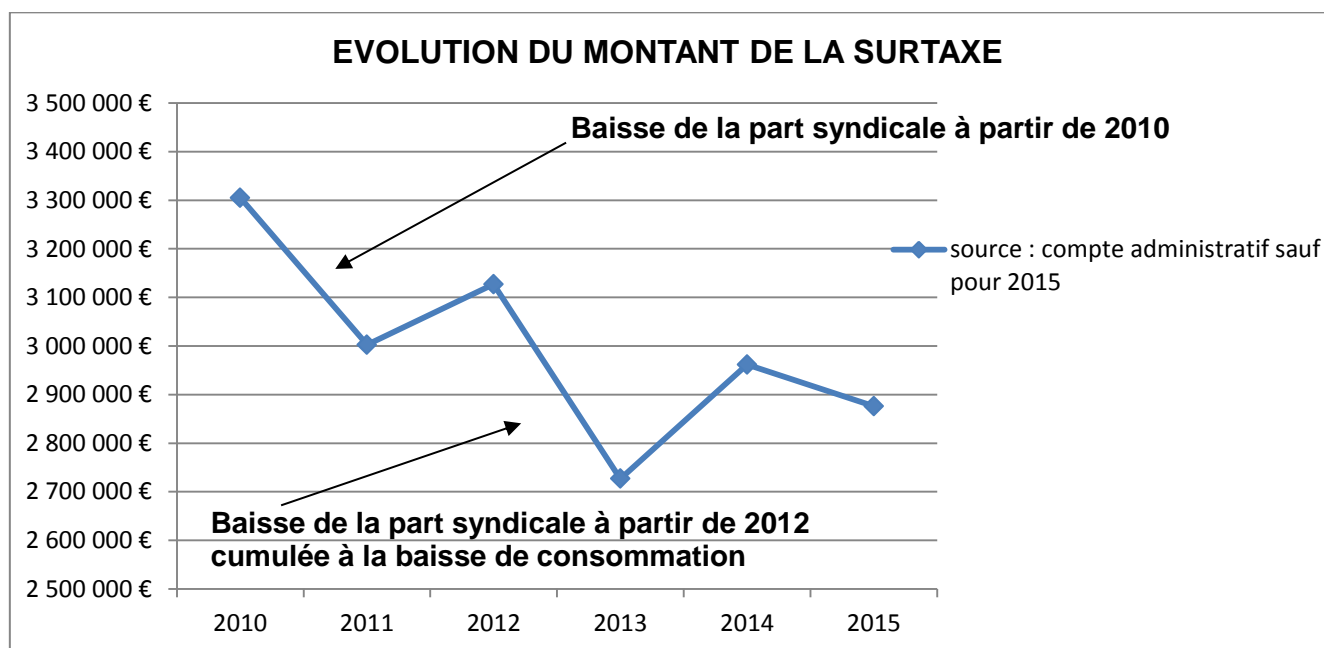
En partant de ces bases, les recettes à attendre de l'année de consommation 2014 peuvent être évaluées à :

Parties fixes : 762 008,00 €

Consommation proportionnelle : 2 132 000,00 €

Total : 2 894 008,00 €

En application des termes de la convention de D.S.P. concernant les modalités de reversement des produits, on positionnera en recettes de surtaxe la somme de **2 875 870,00 € en 2015**.



AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

2 - INVESTISSEMENTS PROJETES.

En matière d'investissements, les opérations projetées à ce jour pour les exercices 2015 à 2017 pourraient être les suivantes :

LIBELLE DES OPERATIONS DE TRAVAUX – EXERCICE 2015	MONTANT T.T.C.
A – RESTES A REALISER :	2 617 600,00 €
B – MODERNISATION ET RENOVATION USINE DE LANAUD (y compris désamiantage) :	1 130 000,00 €
C – BACHE DE STOCKAGE USINE DE LANAUD (Avenant n°4) :	542 400,00 €
D - AMO USINE DE PANAZOL – TRANCHE FERME (Avenant n°2) :	28 800,00 €
E – MARCHE A BONS DE COMMANDES (Petits travaux sur canalisations, branchements, etc...) :	357 500,00 €
F – MARCHE A BONS DE COMMANDES (Réhabilitation des équipements centre bourg, etc...) :	802 700,00 €
G – MISE EN PLACE DE CHLORATIONS SUR LE TERRITOIRE SYNDICAL :	270 000,00 €
H – REHABILITATION DES CONDUITES CORRODEES – Réseau CHAILLAC :	95 000,00 €
I – RENFORCEMENT DE LA DISTRIBUTION – LES FOSSES A PAGEAS :	240 000,00 €
J – RENFORCEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DE LA PRISE D'EAUX BRUTE DU VIGEN :	50 350,00 €
K – RENOUELEMENT DES CONDUITES DE REFOULEMENT – USINE DE PANAZOL :	160 000,00 €
L – RENFORCEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DE LA CHAPELLE BLANCHE ET GROUPE DE POMPAGE :	147 256,00 €
M – RESTRUCTURATION DE LA PRISE D'EAU EN VIENNE A LANAUD (CONVENTION AVEC VDL) :	74 265,00 €
N – DEMOLITION DES RESERVOIRS DE L'ABBAYE ET DU PETIT MAS DU PUY :	75 000,00 €
O – TRAVAUX DIVERS (peinture au sol usine de PANAZOL, vanne de régulation, reprise des branchements en plomb, réhabilitation d'ouvrage d'art : réservoir des Guillaumeix à COGNAC-LA-FORET et imprévus) :	<u>200 000,00 €</u>
<u>TOTAL GENERAL T.T.C. :</u>	6 790 871,00 €

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

LIBELLE DES OPERATIONS DE TRAVAUX – EXERCICE 2016	MONTANT T.T.C.
A – AMO MODERNISATION ET RENOVATION USINE DE SOLIGNAC :	150 000,00 €
B – RESERVOIR DE LOU DOUGNOU A PANAZOL(R1) BY-PASS :	60 000,00 €
C - RENOUELEMENT DES POMPES DE REFOULEMENT- USINE DE PANAZOL : (2 pompes à renouveler 200 m ³ /h)	250 000,00 €
D – MARCHE A BONS DE COMMANDES (Petits travaux sur canalisations, branchements, etc...) :	350 000,00 €
E – MARCHE A BONS DE COMMANDES (Renouvellement des réseaux) :	800 000,00 €
F – REHABILITATION DES CONDUITES CORRODEES – Raclage des conduites syndicales :	451 500,00 €
G – REHABILITATION D’OUVRAGES D’ART : (Étanchéité intérieure et extérieure des réservoirs de FONT L’HERMITE à RILHAC LASTOURS, de BELLEVUE à SAINT LAURENT SUR GORRE, Génie civil de l’accélérateur de l’AGE à LAVIGNAC)	200 000,00 €
H – MISE EN PLACE D’UNE STATION D’ALERTE A LA PRISE D’EAUX BRUTES DU VIGEN :	438 000,00 €
I – TRAVAUX DIVERS :	100 000,00 €
<u>TOTAL GENERAL T.T.C. :</u>	2 799 500,00 €

LIBELLE DES OPERATIONS DE TRAVAUX – EXERCICE 2017	MONTANT T.T.C.
A – DOUBLEMENT DU STOCKAGE AU RESERVOIR DE TERCIE A FEYTIAT (y compris station de reprise) :	600 000,00 €
B – MARCHE A BONS DE COMMANDES (Petits travaux sur canalisations, branchements, etc...) :	350 000,00 €
C – MARCHE A BONS DE COMMANDES (Renouvellement des réseaux) :	800 000,00 €
D – REHABILITATION DES CONDUITES CORRODEES (Résine EPOXY) :	270 000,00 €
E – REHABILITATION D’OUVRAGES D’ART : (Étanchéité intérieure et extérieure des réservoirs de FONT L’HERMITE à RILHAC LASTOURS, de BELLEVUE à SAINT LAURENT SUR GORRE, Génie civil de l’accélérateur de l’AGE à LAVIGNAC)	100 000,00 €
F – TRAVAUX DIVERS :	100 000,00 €
G – PROVISIONS POUR MODERNISATION ET RENOVATION DE L’USINE DE SOLIGNAC :	400 000,00 €
<u>TOTAL GENERAL T.T.C. :</u>	2 620 000,00 €

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

3 – EVOLUTION ANNUELLE DE LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT POUR LA PERIODE 2015 - 2017

Dans le but de déterminer la capacité d'investissement du Syndicat sur la période 2015 - 2017, les bases de calcul sont les suivantes :

- tous les crédits prévus au BP 2015 seraient consommés,
- les recettes de surtaxe calculées avec un maintien sur toute la période considérée des tarifs applicables en 2015. Cette prospective est établie sans tenir compte sur les 2 exercices budgétaires suivants d'une éventuelle augmentation du nombre d'abonnés et du volume d'eau potable facturé aux usagers,
- Etude de faisabilité de retour en régie + AMO d'un montant de 131 560,00 € intégrée en 2015
- Reversement provisions SAUR à hauteur de 350 000,00 € en 2015 et le solde en 2016 (non connu à ce jour).
- les travaux de la bâche de stockage en 2015 subventionnés à 35 % par l'agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE,
- la mise en place de chlorations en 2015 subventionnée à 50 % par AELB et 30 % par le DEPARTEMENT 87,
- le renforcement de la distribution – Les Fosses à PAGEAS subventionné à 30 % par AELB et 35 % par DPT87,
- le renforcement des périmètres de protection de la prise d'eaux brutes du VIGEN en 2015 subventionné à 50 % par AELB et 30 % par DPT87,
- le renforcement des périmètres de protection des captages de la Chapelle Blanche en 2015 subventionné à 50 % par AELB et 30 % par DPT87,
- la mise en place de la station d'alerte à la prise d'eaux brutes du VIGEN en 2016 subventionnée à 50 % par AELB et 30 % par DPT87.

(En milliers d'Euros)	2014 pour mémoire	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement courant	2 984	2 911	2 907	2 915
Surtaxe syndicale	2 962	2 876	2 886	2 894
Autre recettes - prestations de service	22	21	21	21
Dotations et participations		14		
Dépenses de gestion courante	1 073	1 351	1 255	1 294
Frais de personnel +Elus + Receveur	301	359	395	434
Autres charges + SYTEPOL et VDL	116 + 656	190 + 670	190 + 670	190 + 670
Etude de retour en régie		132		
SOLDE DE GESTION COURANTE	1 911	1 560	1 652	1 621
Charges financières nettes	15	12	09	06
Intérêts de la dette	15	12	09	06
Charges exceptionnelles nettes	-5			
AUTOFINANCEMENT BRUT	1 901	1 548	1 643	1 615
Remboursement de la dette ancienne	73	70	70	70
Remboursement de la dette nouvelle	95	96	140	179
AUTOFINANCEMENT NET	1 733	1 382	1 433	1 366
DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 460	6 821	2 830	2 650
Travaux	5 417	6 791	2 650	2 620
Achats terrains et matériel	43	30	30	30
Immobilisations incorporelles	0	0	150	0
Recettes d'investissement	2 466	2 625	759	437
Dotations globales (T.V.A...) hors excédent capitalisé	1 076	1 130	467	437
Subventions	1 040	1 145	292	0
Participations spécifiques	350	350	Solde SAUR	
Besoins de financement	1 261	2 814	638	847
EMPRUNTS OU AIDES FINANCIERES	860	0	573	0
Variation du fonds de roulement	- 401	- 2 814	- 65	-847
Fonds de roulement initial	3 045	2 644	-170	-235
Dont : Résultat d'investissement reporté	228			
Affectation aux dépenses d'investis.	845			
Résultat de fonctionnement reporté	1 972			
Fonds de roulement final	2 644	- 170	- 235	-1 082

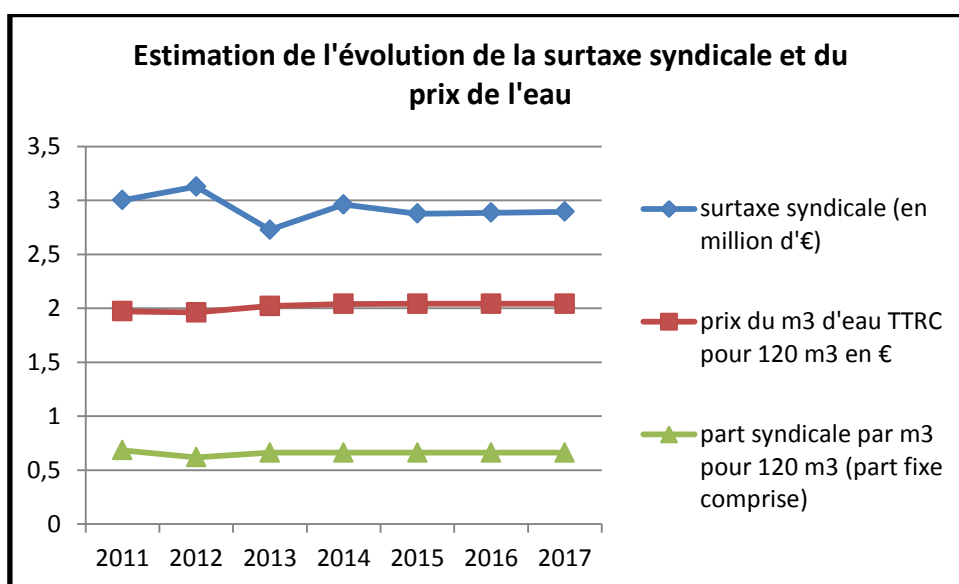
AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

La capacité d'investissement reste négative sur les trois années de la période étudiée 2015 - 2017.

Le syndicat devra, dès 2015, faire face en utilisant tout le fonds de roulement final de 2014. Mais celui-ci ne sera pas suffisant et le syndicat devra choisir entre :

- abaisser le niveau des dépenses ou lisser les dépenses sur plusieurs exercices
- trouver d'autres ressources comme l'emprunt, les subventions...



	Surtaxe syndicale en milliers d'€	Prix du m³ TTC en € pour 120 m³	Part syndicale par m³ en € pour 120 m³
2011	3,002	1,9710	0,6836
2012	3,127	1,9616	0,6183
2013	2,727	2,0205	0,6617
2014	2,962	2,0405	0,6617
2015	2,876	2,0418	0,6617
2016	2,886	2,0418	0,6617
2017	2,894	2,0418	0,6617

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015

AR PREFECTURE

087-258700103-20150324-0715-DE
Regu le 30/03/2015